

**Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique
villageoise et du développement rural**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME
ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(FSRP-TOGO)**



**CONSULTATION SUR L'IDENTIFICATION, LA CARACTERISATION ET LA
DELIMITATION DU PAYSAGE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'APPROCHE GESTION INTEGRE DU PAYSAGE**

**Stratégie de Gestion Intégrée des Paysages dans les zones cibles
du FSRP-Togo**

Validée le 05 Décembre 2024

Table des matières	
Liste des contributeurs	4
Liste des acronymes.....	5
Contexte national.....	7
1. Un cadre favorable au développement d'une stratégie de gestion intégrée des paysages	9
1.1. Paysages consensuels et inclusifs à fortes potentialités de gestions intégrées	10
1.1.1. Description des paysages	10
1.1.2. Perception des acteurs des paysages.....	11
1.2. Cohérence avec les politiques nationales et internationales	12
1.3. Approche multiacteurs et intégrée des différentes initiatives.....	13
1.4. Plateforme de dialogue OCB-OSC-Collectivité-Gouvernement disponible	15
1.5. Environnement favorable pour la Co intervention des politiques.....	15
1.6. Promotion de l'inclusion sociale.....	16
1.7. Mécanismes endogènes de gestion des conflits	16
2. Vers une stratégie formelle de gestion intégrée des paysages au Togo	17
2.1. Vision.....	18
2.2. Objectifs stratégiques	18
2.3. Orientations stratégiques.....	18
2.4. Typologie des projets potentiels à mettre en œuvre dans les paysages	20
2.5. Stratégie d'octroi des subventions	21
2.6. Utilisation des ressources pour les projets GIP	22
2.7. Cadre des résultats attendus.....	22
2.8. Plan d'action	27
3. Quel cadre pour une opérationnalisation optimale de la stratégie ?	31
3.1. Mécanisme de mise en œuvre	32
3.1.1. Acteurs et responsabilités	32
3.1.2. Structure de gestion et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.....	32
3.1.3. Mobilisation des ressources et mécanismes de financement endogènes des activités GIP	33
3.1.4. Stratégie de communication	33
3.1.5. Plan de gestion des connaissances	34
3.2. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la stratégie	34
3.2.1. Mécanisme de gestion de la mise en œuvre de la stratégie.....	34
3.2.2. Mécanisme de Suivi-Évaluation.....	35
3.3. Qu'en est-il des risques à surmonter ?	36
3.3.1. Principaux risques identifiés	36
3.3.2. Suivi des risques	36
Annexes	37
Annexe 1. Plan d'action budgétisé	37

Annexe 2. Fiches projets	41
Annexe 3. Quelques photos de l'atelier de validation	46

Liste des contributeurs

Nom et prénoms	Fonction	Adresse
Consultant		
FOLEGA Fousseni	Chef de Mission	ffolegamez@gmail.com
BADJARE Bilouktime	Assistant	hilairebb@gmail.com
NOUNDJA Liyabin	Assistant	liyabinnoundja@gmail.com
SOUONDJA Sinandja	Assistant	sinandchab2016@gmail.com
Experts du FSRP-Togo et du Groupe consultatif GIP		
LAMBONI Damtaré Langbatibe	Suivi-Evaluation FSRP	julienlamboni@yahoo.fr
ISSIFOU Aboudoumisamilou	Groupe consultatif GIP	issifoudre@yahoo.fr
DJELE Dahouda	COD FSRP	ddjele@yahoo.fr
Experts de CORAF		
OUEDRAOGO Harouna	Expert en GIP	h.ouedraogo@coraf.org

Liste des acronymes

ADAPT	Adaptation de la production agricole au changement climatique
AFD	Agence française de développement
AFDI	Agriculteur français pour le développement international
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AMCC	Alliance mondiale contre le changement climatique
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANGE	Agence nationale de gestion de l'environnement
ANPC	Agence nationale de la protection civile
ANSAT	Agence nationale de la sécurité alimentaire au Togo
ATBEF	Association togolaise pour le bien-être familial
ATPDC	Association togolaise pour la promotion et le développement communautaire
AVSF	Agronomes vétérinaires sans frontières
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BSIC	Banque sahélio-saharienne pour l'investissement et le commerce
CADI-Togo	Coopération pour l'appui au développement intégral du Togo
CAPAS	Cellule d'appui aux producteurs agricoles de la Savane
CARTO	Centre d'animation rurale de Tambimong Ogaro
CCD	Comité villageois Cantonal de développement
CDQ	Convention sur la diversité biologique
CDB	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Comité international de la croix rouge
CICR	Centre international de développement agropastoral
CIDAP	Conseil des ONG et associations de développement de la région des Plateaux
COADEF	Centre de producteurs de céréales
CPC	Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles
CTOP	Comité villageois de développement
CVD	Direction générale de la météorologie nationale
DGMN	Direction préfectorale
DP	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières
DRERF	Entreprises territoires développement
ETD	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FCPF	Fonds européen pour le développement
FED	Fonds pour l'environnement mondial
FEM	Forest and Farm Facility
FFF	Fonds national de la finance inclusive
FNFI	Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest
FSRP	Faîtière des unités coopératives d'épargne et de crédit
FUPEC	Gestion durable des forêts
GDF	Gestion des terres et des eaux
GDTE	Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers
GEVAPAF	Gestion Intégrée des Paysages
GIP	Gestion intégrée des ressources en eau
GIRE	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZ	

GRADSE	Groupement de recherche et d'action pour le développement social et économique
GRAILNT	Groupe de recherche et d'appui aux initiatives locales Nord Togo
ICAT	Institut de conseil et d'appui technique
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
JVPMR	Jeunes volontaires pour la promotion du monde rural
MAHVDU	Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique villageoise et du Développement Rural
MDB	Ministère du Développement à la Base
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières
OCB	Organisation des communautés à la base
OCDI	Organisation de la charité pour un développement intégral
ODD	Objectif de Développement Durable
ODIAE	Organisation pour le développement et l'incitation à l'auto-emploi
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
OPFA	Organisation de producteurs forestiers agricoles
OSC	Organisation de la société civile
PADAT	Projet d'appui au développement agricole du Togo
PALCC	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique
PASA	Programme d'appui au secteur agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGICT	Projet de gestion Intégrée des catastrophes et des terres
PMF	Programme de Micro Financements
PND	Plan national de développement
PNR	Programme national de reboisement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
ProREDD	Programme d'appui à la préparation à la REDD+ et à la réhabilitation des forêts au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts
REFED	Réseau des femmes pour le développement
SEPL	Socio-ecological production landscape
UARP	Union des agriculteurs de la région des plateaux
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	Victime basée sur le genre
WACA	West Africa coastal areas management program
ZAAP	Zones Agricoles Aménagées Planifiées
ZAPV	Zone d'Aménagement de Production Bovine

Contexte national

Au Togo le potentiel de terres cultivables est estimé à environ 3,6 millions d'hectares soit 60 % de la superficie totale du pays ; cependant dans la pratique seul 41 % (1,4 million d'hectares) des terres cultivables soit 25 % du territoire national est exploité pour la durabilité des systèmes alimentaires au Togo¹. Il est donc admis unanimement que le Togo fait face à des défis et enjeux liés surtout à la dégradation physique et chimique des terres qui affecte les performances agricoles et forestières plutôt qu'à un problème de disponibilité des terres cultivables.

Au regard de ses défis contemporains, le Togo a défini des cadres politiques, juridiques et réglementaires pour contrôler la dégradation du capital naturel afin de rendre plus résilient le capital humain dans le contexte des mutations globales. Il s'agit entre autres de la politique forestière actualisée (2020-2030), de la politique agricole du Togo, de la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité, du programme national de reboisement (PNR), de l'axe 2 du Plan national de développement (PND), et essentiellement des Projets 6, 12, 13, 15, 35 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Ce cadre national motivé par les Objectifs de développement durable (ODD), l'initiative AFR100 du NEPAD (agenda 2063 de l'Union Africaine) vise fondamentalement à l'amélioration de la productivité des terres et des écosystèmes, à la conservation de la biodiversité, à accroître la capacité de séquestration de carbone des écosystèmes terrestres et à contribuer au bien-être des populations locales. C'est dans cette perspective que le Togo à travers sa note politique sur la neutralité en matière de dégradation des terres ambitionne « Restaurer d'ici 2030, au moins 80 % des terres dégradées (soit 187 920 ha) et limiter à 2 % (soit 108 802 ha) la dégradation des terres non encore dégradées en vue de renforcer la préservation des écosystèmes terrestres par rapport à la situation de référence (2010)

»²

De façon concrète le Togo s'engage à restaurer 1 400 000 ha d'habitats naturels ou agraires dégradés d'ici 2030 à travers l'initiative AFR100.

Au Togo, plusieurs programmes/projets en cours (GDTE Nord-Togo, FSRP-Togo, R4C-Togo, PALCC+, WACA ResIP, MicroFEM, BIE-Togo, FFF-FAO, F4F-GIZ, ANADEB, et PURSSC) et en formulation (AFR100-FAO-BMZ, FEM-PNUD, FEM-FAO, ...) aussi bien nationaux, du système des Nations unies que de la coopération bilatérale œuvrent tous en faveur de la résilience socioécologique des habitats et des organisations de producteurs forestiers et agricoles (OPFA). Au regard des pesanteurs environnementales et climatiques à atteindre des résultats inscrits dans la durabilité le Togo et ses partenaires promeut tous un besoin impératif d'adopter les bonnes pratiques de gestion durable des terres à travers les approches de gestion intégrée des ressources naturelles à l'instar de l'approche paysage.

En rappel, le paysage se définit comme “*un système socioécologique qui est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes modifiés naturels et/ou humains, avec une configuration caractéristique de topographie, végétation, l'usage de la terre [et d'eau], et des colonies/populations qui sont influencées par les processus et activités écologiques, historiques, économiques et culturels de la zone*”.

Le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP-Togo) s'inscrit dans la logique de renforcer les acquis des initiatives de gestion durable des terres en favorisant la mise à échelle de l'approche gestion intégrée du paysage dans trois zones d'intervention afin de renforcer la résilience socioécologique des couches socioprofessionnelles vulnérables. Ces trois zones ont fait l'objet d'une analyse de leur situation de référence assortie de la préidentification consensuelle des paysages GIP. Les paysages retenus à la suite des animations communautaires de restitutions des résultats de l'analyse de la situation de référence des trois (3) zones FSRP sont entre autres, les paysages du **Plateau de Kpendjal**, de la **Plaine Mô Sud** et de la **rivière Ogou-Nord**. Les trois paysages retenus représentent une superficie totale de 268 778 ha soit 25.25 % de la superficie totale (1 053 576,10 ha) de la zone d'intervention du projet FSRP pour une population estimée à de plus de 818 760 habitants. Ces trois

¹ République Togolaise, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, 2023. Première Communication relative à l'Adaptation aux Changements Climatiques (PCACC)

² République Togolaise, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, 2018. Programme de définition des cibles nationales de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT)

paysages couvrent 04 préfectures (Kpendjal-ouest, Kpendjal, plaine de Mô et Est-Mono) pour 05 communes (Kpendjal Ouest 1, Kpendjal 2, Mô 1, Mô 2 et Est-Mono 2).

Le présent document en dehors du contexte est composé de trois parties à savoir (1) un cadre favorable au développement d'une stratégie de gestion intégrée des paysages ; (2) Vers une stratégie de gestion intégrée des paysages formels au Togo ; et (3) quel cadre pour une opérationnalisation optimale de la stratégie ?

1. Un cadre favorable au développement d'une stratégie de gestion intégrée des paysages

1.1. Paysages consensuels et inclusifs à fortes potentialités de gestions intégrées

1.1.1. Description des paysages

Les paysages retenus à la suite des animations communautaires de restitutions des résultats de l'analyse de la situation de référence des trois (3) zones FSRP sont entre autres, les paysages du **Plateau de Kpendjal**, de la **Plaine Mô Sud** et de la **rivière Ogou-Nord** (Figure 1).

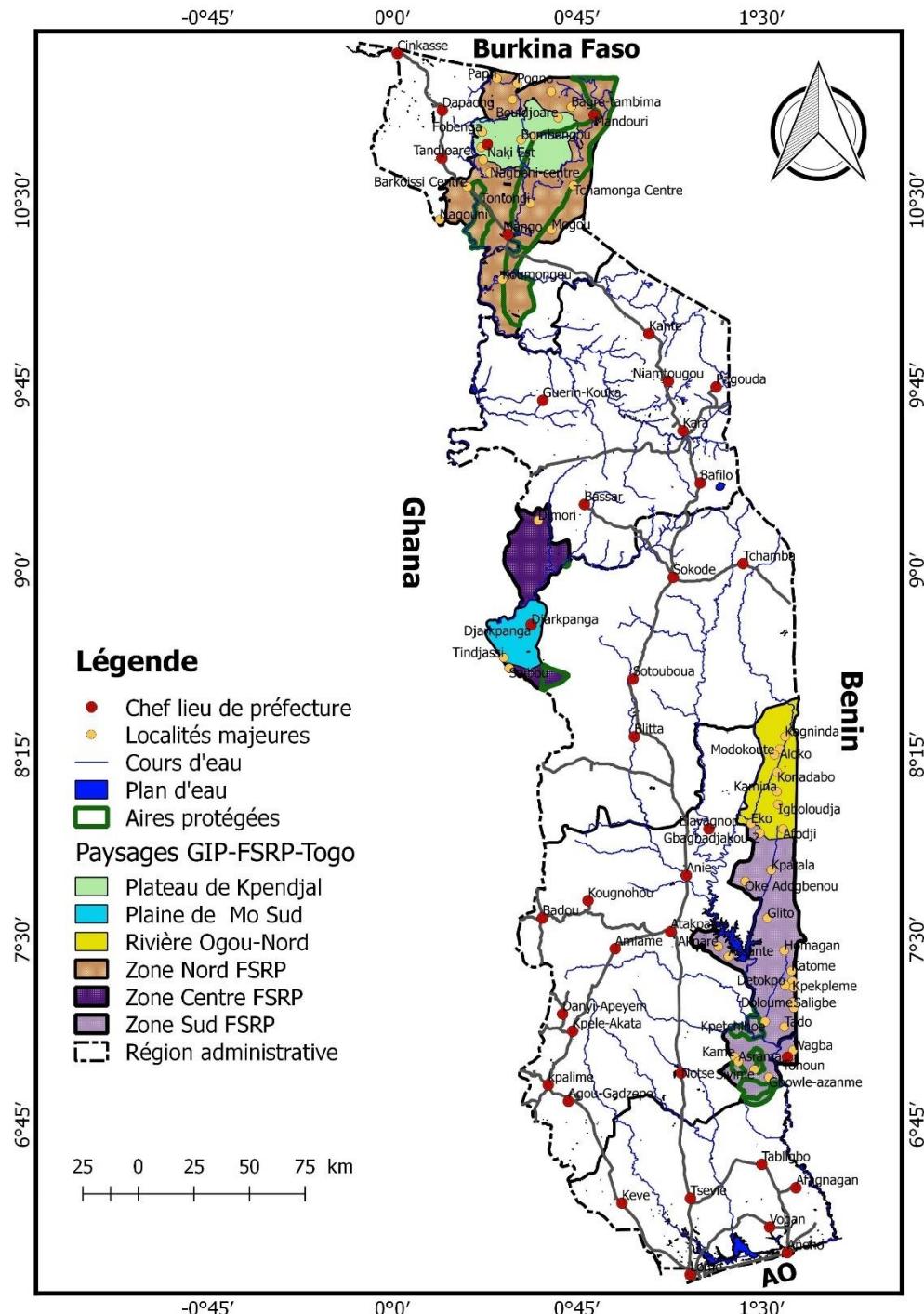


Figure 1. Localisation géographique des trois paysages

Les trois paysages retenus représentent une superficie totale de 268 778 ha soit 25.25 % de la superficie totale (1 053 576,10 ha) de la zone d'intervention du projet FSRP pour une population estimée à plus de 818 760 habitants. Ces trois paysages couvrent quatre préfectures (Kpendjal-ouest, Kpendjal, plaine de Mô et Est-Mono) pour 05 communes (Kpendjal Ouest 1, Kpendjal 2, Mô 1, Mô 2 et Est-Mono 2). Du point de vue biophysique, les paysages identifiés présentent des atouts contrastés. Ils sont à majoritairement caractérisés par les secteurs socioprofessionnels relatifs à l'agriculture, l'élevage, la pêche ainsi que la transformation et la commercialisation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Le patrimoine culturel et immatériel comprend les langues locales, les fêtes traditionnelles, les rites initiatiques et de nombreux sites sacrés. Les infrastructures socioéconomiques incluent les marchés, les institutions de microfinance, les banques, les écoles, les centres médico-sociaux (CMS), unités de soins périphériques (USP), Conseils Agricoles, majoritairement localisés dans les chefs-lieux de communes.

Le paysage du Plateau de Kpendjal est vallonné, avec de vastes plaines entrecoupées de collines offrant des vues pittoresques. Il présente des altitudes qui varient entre 100 et 400 m favorables à une forte mobilité des populations essentiellement agropastorales. Les sols sont principalement ferrugineux, riches en oxydes de fer très sensibles à l'érosion hydrique et affectés d'un climat tropical soudanien. Les températures moyennes annuelles autour de 28,9°C pour une pluviométrie moyenne de 1098,7 mm. Le paysage est drainé principalement par les rivières Bamoan, Madare, Nabouanga, Namielé, Kpenbounga, et Sansargou tous affluents de l'Oti. Cependant, la disponibilité en eau, notamment en période de sécheresse, constitue un défi majeur pour les populations locales et leurs activités. La zone fait partie intégrante de la zone écologique I (plaines du nord) essentiellement dominée par les mosaïques de savanes, suivies des cultures-parcs agroforestiers, des forêts riveraines, des forêts sèches et des zones humides.

Le paysage de la Plaine Mô Sud est une vaste plaine localisée sur la rive sud du Mô couvrant principalement les cantons de Djarkpanga et Tindjassi. Cette plaine jouit d'un climat tropical subhumide de type soudano-guinéen à une saison pluvieuse. Les totaux pluviométriques se situent entre 1100 et 1600 mm par an pour des températures variant en général entre 16,9°C et 34,6°C pour une moyenne annuelle de 26,9°C. Le mois le plus chaud est celui de mars avec 34,6°C. Le système hydrographique du paysage fait partie du bassin de la Volta et est drainé principalement par la rivière Mô et ses affluents Katcha, et Sako. Les sols rencontrés sont à dominance ferrugineuse tropicaux lessivés faibles et grandes profondeurs et concrétionnées, ferrallitiques indurés et non indurés, peu évolués d'érosion, vertisols/vertiques et hydromorphes. Ce paysage intègre la zone écologique II (Montagne du Nord) dominée par des savanes boisées, arborées et forêts claires fortement anthropisées. On y rencontre également des îlots de forêts denses sèches et des galeries forestières relativement conservées.

Le paysage de la Rivière Ogou-Nord est concerné par les cantons de Badin et Kamina de la commune de l'Est-Mono 2. Ce paysage est une pénéplaine précambrienne avec des altitudes moyennes de 100 m. ce paysage fait partie intégrante du sous-bassin versant de la rivière Mono (Bassin versant de la rivière Ogou) dominé par l'inselberg remarquable Oké Kamina qui culmine à 352 m d'altitude. Le climat est de type soudano-guinéen avec une pluviométrie moyenne de 1200 mm. Le paysage est drainé par la rivière Ogou et ses affluents Kaniamé et Ofé. Le paysage intègre la zone écologique III (Plaine du centre) dominée par des îlots de savanes arborées, boisées, forêts claires et denses fortement anthropisées. Le potentiel herbacé fourrager disponible tout au long de l'année fait de ce paysage un pôle attractif pour les éleveurs locaux et les transhumants transfrontaliers.

1.1.2. Perception des acteurs des paysages

L'analyse des informations collectées sur le terrain et lors des ateliers régionaux (les consultations et concertations des acteurs) a permis de dégager le niveau de maîtrise et de compréhension des composantes des paysages cibles de la part des parties prenantes clés.

Pour le paysage du Plateau de Kpendjal, les parties prenantes consultées (90 %) sont toutes unanimes de l'opportunité de mettre en œuvre l'approche GIP dans leur environnement. Les acteurs concertés dans leur globalité adhèrent à la sélection de la zone d'intervention nord du FSRP eu égard du niveau de vulnérabilité du capital naturel et humain ambiant. Cependant, nombreux (86 %) sont ceux qui estiment qu'il faudrait pour des raisons d'optimisation

des ressources identifier des sous zones significatives pouvant accueillir un certain nombre d'initiatives qui intègrent les composantes écologique, économique et environnementale. Il est à noter que seul 30 % des structures consultées ont eu à mettre en œuvre au moins un projet à caractère GIP. Les parties prenantes ont une bonne connaissance des PTF qui mettraient en œuvre des initiatives GIP dans la zone nord FSRP. Il a été fréquemment relevé que la banque mondiale, le système des Nations unies, UE, AFD, ARAA CEDEAO, BAD, GIZ, Handicap international, OCDI, ... comme les PTF dans la zone épaulée par ICAT, ITRA, DRERF, ANADEB ... dans la concrétisation des projets sensibles GIP. D'après les acteurs concertés, le paysage du Plateau de Kpendjal aurait bénéficié de 48 % d'initiatives GIP. Il est donc aisément de relever une faiblesse de la part des enquêtes à identifier le projet GIP passées. La plupart des structures déconcentrées et les OSC locales estiment qu'il faut changer de paradigme en évitant d'éparpiller les ressources et les efforts dans la quête commune d'amélioration de la résilience socioécologique. Ainsi les différentes parties prenantes consultées dans l'ensemble de la zone estiment que les préfectures de Kpendjal, Kpendjal-Ouest (*le paysage du Plateau de Kpendjal*) présente 47 % d'opportunités de développement des projets GIP.

Les parties prenantes consultées dans le **paysage de la Plaine Mô Sud**, sont tous unanimes (92 %) de l'opportunité de mettre en œuvre l'approche GIP dans leur environnement pour consolider les interventions du projet PDRI-Mô, de ANADEB, et des autres PTFs. Les acteurs concertés dans leur globalité estiment que ce paysage est objectif au regard des défis environnementaux auxquels font face les populations dans un contexte où le capital naturel est très exposé aux aléas climatiques. Cependant nombreux (80 %) sont ceux qui estiment qu'il faudrait pour des raisons d'optimisation des ressources renforcer les acquis de PDRI de manière à contribuer significativement à résoudre les problèmes écologiques, économiques et environnementaux au plan local. Il est à noter que 66 % des structures consultées ont pris part à des projets jugés GIP dans le paysage dont 62 % avoir mis en œuvre au moins un projet à caractère GIP. Les parties prenantes ont une bonne connaissance des PTF qui mettraient en œuvre des initiatives GIP dans la zone centre FSRP. Il a été fréquemment relevé que la banque mondiale, le système des Nations unies, UE, AFD, BAD, GIZ, Plan Togo, GRET, Bornefonden, SOS village d'enfant, OCDI ... comme les PTF dans zone épaulée par ICAT, ITRA, DRERF, ANADEB et d'autres OSCs (Odiae, Inades-Formation, GEVAPAF, JVPMR, AJA, AGAIB, GRADSE ...) dans l'effectivité des projets d'initiatives sensibles GIP.

Dans **le paysage de la Rivière Ogou-Nord**, 84,46 % des acteurs ont une bonne connaissance de l'approche GIP et estime que cela contribue aux ODD 1, 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 ; la feuille de route 2025 et à la vision 2030 de l'Etat. La présence des actions des organisations de la société civile et des communautés locales actives (ATBEF, CTOP, CADI-Togo, ODIAE, Plan international, SOS villages, UARP, Vétérinaire Sans Frontières, Croix rouge, ETD, BORNEfonden, BELLE PORTE, CPE) dans la GIP est reconnue par 56,25 % des acteurs. Les acteurs consultés à l'unanimité reconnaissent que **le paysage de la Rivière Ogou-Nord** présente un triple potentiel (social, économique et environnemental). Au nombre de ses potentialités, la disponibilité des terres, la diversité végétale importance, la diversité et la forte production agricole, la présence de forêts communautaires, de sites touristiques. L'implémentation des projets de développement dans la zone est jugée insuffisante par 83,33 % des acteurs tandis que 96,88 % estiment que plusieurs partenaires techniques et financiers peuvent intervenir simultanément sur un site.

1.2. Cohérence avec les politiques nationales et internationales

La stratégie de gestion intégrée des paysages au Togo au regard de la question de vulnérabilité face aux changements climatiques et dans une perspective de résilience soutenue trouve une légitimité à travers une constellation d'instrument juridique et politique nationale en conformité avec les orientations internationales telles que les ODDs, les diverses conventions, protocoles et engagement à divers horizon (Feuille de route gournementales-2025, Ambition decennale-2030, Agenda UA-2063, ...).

Sur le plan national, l'article 17 de la section 1 de la Constitution du 06 mai 2024 consent à chaque individu le droit de vivre dans un environnement sain. L'article 17 dans sa forme relève la responsabilité de l'État et collective à protéger et à préserver de l'environnement des écosystèmes, agrosystèmes, habitat naturel et humains afin de garantir un mieux-être des populations dont les besoins sont intimement liés. A la constitution, la Loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier, établit le cadre réglementaire en matière des opérations d'aménagement forestières et arbres hors forêts (parcs agroforestiers) aux fins de préservation, de conservation et de protection des habitats naturels, et écosystèmes fragiles très menacés comme les bassins versants (articles 26 et 56). La loi-cadre (2008) sur

l'environnement au Togo, en son article 5 insiste sur la nécessité d'une gestion des ressources naturelles en harmonie avec les principes de durabilité tels que libellés dans les ODDs 13 et 15. Cependant, ses Articles 86 et 87 mettent en place des dispositions spéciales pour protéger les écosystèmes fragiles, particulièrement les zones humides, avec des mécanismes de préservation renforcés. Le décret N°2006-058/PR du 05 juillet 2006 encadrant les procédures liées aux études d'impacts environnementaux (EIE) vient également appuyer les efforts de gestion durable des écosystèmes en mettant l'accent sur la cohabitation harmonieuse entre les entités d'un paysage.

La présente stratégie s'inscrit pleinement dans la vision du Plan National de Développement (PND) 2018-2022, notamment son effet attendu 12 de l'axe 3 qui se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux impacts du changement climatique. Elle est également étayée par des initiatives clés telles que le projet P12 "Amélioration des rendements agricoles", P14 "Accélération du MIFA", P35 "Réponse aux risques climatiques majeurs", et les réformes R1, R5, et R6 respectivement en faveur de la politique foncière agricole, de la décentralisation de l'État et de la législation environnementale, conformément à la Feuille de Route (FDR) gouvernementale à l'horizon 2025.

Notons également l'existence des référentiels en matière d'adaptation aux changements climatiques comme le cas du PANA (2016) sont mis en contribution pour soutenir la gestion des durables paysages à travers l'identification des besoins d'adaptation des communautés locales en matière de changement climatique. En 2021, la CDN révisée à définit des mesures d'adaptations prioritaires en ses axes 2 et 3 qui stipule respectivement un « renforcement de la résilience dans le secteur de l'agriculture » et une « promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau » dans un contexte de restauration des écosystèmes ou paysages dégradés. D'un point de vue opérationnel le Togo s'est doté d'outils de planification qui prennent suffisamment en compte la problématique de gestion intégrée des paysages. Entre autres on pourrait énumérer le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIANSAN 2016-2030), le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo (PNIERN 2011-2050) et le Plan National d'Investissement forestier (PNIF 2018-2025). En matière d'engagements internationaux sur la protection environnementale et la gestion durables de ressources naturelles, le Togo est parti de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD) et à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), la convention RAMSAR et la stratégie du Fonds pour l'Environnement Mondial démontrant la volonté manifeste de l'État Togolais à optimiser de façon cohérente la gestion intégrée des composantes des paysages nationaux et transnationaux. Ces engagements globaux repris par les instances régionales à travers la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (2003) et le Traité constitutif révisé de la CEDEAO à Cotonou en 1993.

1.3. Approche multiacteurs et intégrée des différentes initiatives

Suite à la décennie de l'agriculture familiale, la présente décennie des Nations unies relative à la restauration des paysages dégradés bénéficie d'un soutien financier et technique de la part d'organismes internationaux, couvrant majoritairement la problématique de neutralité en matière de dégradations des terres, à travers la promotion et la diffusion de bonnes pratiques de gestions de terres, de production agroforestière durable et de conservation de la biodiversité, la diversification des activités génératrices de revenus (AGR) climato-résiliente. Les organismes promotrice inscrite dans le financement des actions à caractères GIP au Togo, et recensées également dans les bassins du FSRP-Togo sont entre autres la Banque Mondiale (PGICT, WACA ResIP, REDD+), le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM-PNUD, Micro FEM-PNUD, Eco Village-PNUD), la GIZ (Forest for Future-BMZ, PROMONO-RBT, Inventaire Forestier National, ProDRA, ProCIV), AFD, FAO (FAO-FEM8, FAO-Fond vert, TCPTOG, UTF/TOG, LCDF), PNUD (GDT-Nord Togo, PRCNDGE), UE (PALCC, PNADE), Union africaine (AUDA-NEPAD, Agenda 2063, AFR100), et UEMOA. Sur la base de leurs objectifs, de la localisation des interventions et des parties prenantes, il est noté un fort potentiel de complémentarité et de synergie avec d'autres programmes/projets soutenu par le gouvernement (PND, FRG2025, P12, P14, P35, R1, R5, et R6). En plus, il faut prendre en compte les activités à fort impact sur les paysages mis en œuvre par les OPFAs, les Fermes-Écoles, les ONG/Associations, les OCB, les instituts décentralisés/déconcentrés (ITRA, ICAT, CFAR, ...) de recherches et de vulgarisation des innovations en lien avec la gestion intégrée des paysages au Togo (Tableau 1).

Tableau 1. Contribution des interventions multi acteurs/multi échelles à la réalisation des indicateurs de gestion intégrée des paysages

Initiatives couvertes par le cadre (FEM/SNU/BM) mondial en termes de gestion intégrée des paysages	Résultats collectifs attendus	Orientation stratégique pertinente identifiée en phase avec les priorités nationales/ Programmes/projets existants	Complémentarité entre le Projet FSRP/CORAF et la programmation stratégique de GIP/Banque Mondiale
Conservation communautaire du paysage (terrestre/marin)	Le paysage Communautaire est conservé	Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles	Soutien la résilience et la durabilité écologique. (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 2 Volet 1 : Pilotage stratégique du développement durable (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (<i>FSRP-CORAF</i>)
Agroécologie Climato-smart	Les terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers) sont gérées durablement	Orientation stratégique 2. Rendre durables les systèmes de productions.	Soutien la résilience et la durabilité écologique. (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 2 Volet 2 : Moyens d'existence durable (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 1. Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires (<i>FSRP-CORAF</i>)
Conservation communautaire du paysage (terrestre/marin)	La neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et la mise en œuvre de l'ensemble de la politique, les réformes institutionnelles et juridiques contribuant à l'atteinte de ODDs sont promues	Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles Orientation stratégique 2. Rendre durables les systèmes de productions.	Soutien la résilience et la durabilité écologique. (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Renforce le capital humain en améliorant la demande et l'accès aux services publics essentiels (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 2 Volet 1 : Pilotage stratégique du développement durable (<i>PNUD-Togo</i>) Programme 1, Composante 2 Volet 1 : Modernisation de l'administration publique (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (<i>FSRP-CORAF</i>)
Co-avantages de l'accès à l'énergie à faible émission de GES	les changements transformationnels pour une faible émission sont vulgarisés	Orientation stratégique 2. Rendre durables les systèmes de productions.	Soutien le développement du secteur privé et la création d'emplois en appuyant les secteurs productifs, et l'accès à l'énergie et au numérique (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 2 Volet 2 : Moyens d'existence durable (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (<i>FSRP-CORAF</i>)
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	des rejets atmosphériques des POPs, ODS, du mercure et autre produit chimique préoccupant au niveau mondial sont traités, éliminés et réduits	Orientation stratégique 2. Rendre durables les systèmes de productions. Orientation stratégique 3. Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)	Soutien la résilience et la durabilité écologique. (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 2 Volet 2 : Moyens d'existence durable (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (<i>FSRP-CORAF</i>)

Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement-PTF	Les capacités de la société civile (OPFA, Associations, ONG, ...) à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous régionale, la planification et les cadres juridiques sont renforcées	Orientation stratégique 3. Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie) Orientation stratégique 4. Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation	Renforce le capital humain en améliorant la demande et l'accès aux services publics essentiels (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 1 Dynamique local de développement économique et social (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 4. Composante contingente d'intervention d'urgence (<i>FSRP-CORAF</i>)
Inclusion sociale (genre, diversité socioculturelle)	le capital humain prenant en compte le genre et les politiques d'égalité de sexes sont intégrés	Orientation stratégique 3. Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)	Renforce le capital humain en améliorant la demande et l'accès aux services publics essentiels (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 2 Composante 1 Dynamique local de développement économique et social (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 3. Intégration des marchés alimentaires régionaux et Commerce (<i>FSRP-CORAF</i>)
Contribution aux plates formes mondiales de gestion de la connaissance	Les capacités institutionnelles et les efforts de gestion des connaissances sont améliorés	Orientation stratégique 4. Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation	Améliore la gouvernance et renforce les capacités institutionnelles (<i>Cadre de partenariat BM-Togo</i>) Programme 1, Composante 2 Volet 1 : Modernisation de l'administration publique (<i>PNUD-Togo</i>) Composante 4. Contingente d'intervention d'urgence (<i>FSRP-CORAF</i>)

1.4. Plateforme de dialogue OCB-OSC-Collectivité-Gouvernement disponible

La stratégie GIP du FSRP-Togo, pour son inclusivité veillera impérativement à l'éclosion de plateformes de dialogues entre les OCB-OSC-Collectivités-Gouvernement OSC, services déconcentrés de l'État, femmes, jeunes et enfants avec l'appui des centres de formation et de diffusion des innovations afin de débattre des politiques, stratégies, et plans liés aux questions de l'environnement à des fins de mises en place au niveau paysages des coalitions locales favorisant une gouvernance locale des potentialités/opportunités du paysage tout en surmontant pour les défis majeurs. Ces plateformes analyseront aussi les acquis en termes d'innovations à documenter et vulgariser ainsi que des recommandations à intégrer dans les planifications sectorielles. Le groupe consultatif GIP en synergie avec les acteurs en paysage veilleront à la pleine participation des OCB-OSC-Chefferie locale-Collectivité exerçant au niveau des paysages et s'assurera de l'équité dans la prise de décision.

Les dialogues seront initiés et supervisés par la coordination nationale FSRP appuyée par Groupe technique de travail sur le GIP et les commissions locales chargées du développement durable. Ces dialogues pourront se tenir à deux niveaux :

- **au niveau des paysages**, les plateformes regrouperont toutes les parties prenantes du processus porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes-Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), les instituts décentralisés/déconcentrés (ITRA, ICAT, CFAR, ...) de recherches et de vulgarisation, médias de proximités, services administratifs déconcentrés, autorités politiques et administratives, les réseaux régionaux d'ONG, etc.) ;
- **au niveau national**, les plateformes regrouperont les ministères sectoriels, les universités et centres de recherches, les centrales nationales et régionales d'ONG, les PTF, les coordonnateurs des programmes/projets, etc.).

1.5. Environnement favorable pour la Co intervention des politiques

L'influence sur les politiques sera possible à travers un plaidoyer à l'endroit des parties prenantes étatiques (ministères sectoriels, Agences, Programme/projet, Conseils régionaux et municipaux ...), les partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, FEM, Fond vert climat, PNUD, FAO, Union européenne, AUDA-NEPAD, Groupe de la BAD, Groupe de la BOAD, Groupe de AFD, GIZ-MZ-KFW, etc.), les institutions scientifiques et de recherche (Université de Lomé,

Université de Kara, ITRA, INFA de Tové, WASCAL, et Centre d'Excellence), la société civile (OCB-OSC-Chefferie locale-Collectivité), le secteur privé , les médias. Pour plus d'efficience, le lobbying se basera sur des supports techniques capitalisant les leçons tirées des actions dans les paysages. Les composantes majeures pour la mise en œuvre du lobbying sont la coordination nationale FSRP appuyée par Groupe technique de travail sur le GIP et les plateformes des ONG/OCB bénéficiaires.

La coordination nationale devra organiser des rencontres annuelles avec les décideurs, la société civile, les acteurs du privé et les autorités traditionnelles aux niveaux régional et national pour partager les résultats des interventions. Les discussions déboucheront sur des recommandations à consigner dans un mémorandum à l'intention des décideurs et organisations partenaires. La coordination nationale FSRP appuyée par Groupe technique de travail sur le GIP se chargera de traduire ces recommandations en des propositions concrètes à intégrer dans les politiques et les planifications des ministères sectoriels.

Une journée porte ouverte sera organisée pour tous les donateurs, les décideurs politiques, la presse et les autres parties prenantes pour leur présenter les résultats de la mise en œuvre de la stratégie GIP. Les meilleures pratiques seront documentées et partagées avec le gouvernement, les décideurs, les PTF et les autres parties prenantes, et pourront ainsi être mises à l'échelle dans d'autres régions du pays.

1.6. Promotion de l'inclusion sociale

Le développement des capacités et l'autonomisation de la femme et des groupes vulnérables dans les paysages constituent un aspect transversal à intégrer dans les projets GIP du FSRP-Togo. La coordination nationale FSRP appuyée par Groupe technique de travail sur le GIP s'emploiera à assurer l'intégration de ces aspects dans chaque projet. Sur la base des données relatives au profil genre une proportion non négligeable, diversifiée et vulnérable du genre seront considérés dans les projets à financer par le FSRP-Togo. Pour renforcer l'autonomisation de la femme, il est prévu des projets spécifiques à l'intention des groupements féminins sur les métiers de transformation et de commercialisation des produits agricoles halieutiques et forestiers non ligneux. Ces soutiens pourront se faire sous forme de microcrédits aux OPFAs genre sensible (très féminines) exerçant dans les paysages GIP. Les actions de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse surtout féminine sur les questions de l'environnement, des enjeux énergétiques, de la vulnérabilité/adaptations face aux CC seront mises à porter pour l'éveil des consciences « **résilience climatique** » dans le paysage. La coordination nationale FSRP appuyée par Groupe technique de travail sur le GIP s'emploieront à motiver la participation effective des femmes et des jeunes aux différentes plateformes de dialogue gouvernement/OSC.

1.7. Mécanismes endogènes de gestion des conflits

Le mécanisme endogène de gestion des conflits à privilégier dans le cadre du présent GIP est la conciliation, l'écoute, l'intermédiation sous le regard des personnes ressources (autorité locale, chefferie locale, et ...) du paysage. La règle du consensus dans la délibération, gage de cohésion, permet le rétablissement de l'équilibre au niveau de la communauté. Les autorités locales, la chefferie locale, et leaders des structures associatives, religieuses et corporatistes jouent alors un rôle décisif dans les règlements de différends en désamorçant les conflits.

Ainsi l'arbre à palabre, qui rassemble tous les membres de la communauté, fournissant le cadre de dissuasion, de prévention et de résolution des conflits sera très sollicité pour prévenir voire résoudre les problèmes qui pourraient affecter la mise en œuvre des projets GIP. Les lois traditionnelles définissant les mécanismes de sanction, de réparation, de réconciliation, de mise en garde et d'exclusion en conformité avec les textes réglementaires en vigueur pourraient être appliquées par les chefs traditionnels et coutumiers (chef de quartier, village et canton).

Dans le cadre d'un conflit entre bénéficiaires et/ou porteurs de projet GIP, la chefferie traditionnelle, le maire ou le préfet pourraient se saisir l'affaire dans la perspective d'un règlement conciliant. Sans résultat, la chefferie traditionnelle, le maire ou le préfet peuvent mettre à contribution les structures associatives de proximité traditionnelles (groupe d'autopromotion, groupe religieux) et modernes (ONG) dans le règlement des différends. Les institutions de délibération et de décision pourraient également être le conseil des sages et le conseil de famille.

2. Vers une stratégie formelle de gestion intégrée des paysages au Togo

2.1. Vision

À l'horizon 2030, les paysages consensuels et inclusifs à fortes potentialités de gestions intégrées jouissent de mécanismes cohérents de gestion durable axée sur la neutralité liée à la dégradation des terres (agrosystèmes, écosystèmes, aires protégées, forêts communautaires, sacrées ...) de façon participative de sorte à atteindre un équilibre entre les dimensions écologique, économique et sociale du développement en vue de l'épanouissement et du bien-être des populations.

2.2. Objectifs stratégiques

L'objectif général de la stratégie est d'assurer une gestion durable des paysages identifiés en faveur de la soutenabilité des fonctions écologiques, économiques et sociales afférentes.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Améliorer durablement la gestion des ressources naturelles ;
- Promouvoir les systèmes de productions durables ;
- Améliorer le bien-être des groupes sociaux (moyens de vie) ; et
- Renforcer la culture de paix sociale et de réconciliation.

2.3. Orientations stratégiques

Les options de gestions intégrées des paysages sont organisées autour de quatre orientations stratégiques dans une perspective holistique pour l'optimisation des interventions du projet FSRP. Ces orientations stratégiques découlent des initiatives du FEM, de la BM suivant l'approche paysage centré sur des initiatives socioécologiques orientées sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Toutes les initiatives stratégiques s'inscrivent dans une vision transdisciplinaire faisant appel à une synergie des parties prenantes de spécialités et de compétences variées. Ces quatre orientations stratégiques sont entre autres :

- Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles

Cette orientation stratégique devra guider la restauration des pratiques endogènes de conservation de la biodiversité, renforcer la sauvegarde des habitats ayant un statut « bien conservé », la restauration des habitats « peu conservés ou dégradés », favoriser le développement des aires mosaïques de conservation et éventuellement de la création aires (forêts) communautaires de conservation de la biodiversité et d'améliorations des services écosystémiques. Elle est déclinée en quatre actions :

- Action 1.1. Protection et conservation de la biodiversité ;
- Action 1.2. Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) ;
- Action 1.3. Restauration des terres forestières dégradées et des berges de cours d'eau ; et
- Action 1.4. Foresterie intelligente face au climat.

- Orientation stratégique 2 : Promotion des systèmes de productions durables

Cette orientation stratégique promeut les bonnes pratiques agricoles entre autre l'agroforesterie, les pratiques de gestion durable des terres agricoles, l'agroécologie, l'agriculture irriguée et le maraîchage, l'adaptation des pratiques culturelles et l'usage des spéculations à cycle court. Les actions définies pour cette orientation stratégique sont :

- Action 2.1. Promotion de l'agroécologie et de l'agrobiodiversité ;
- Action 2.2. Développement de l'agroforesterie productive ;
- Action 2.3. Techniques agricoles intégrées intelligentes face au climat ; et
- Action 2.4. Régénération des paysages pastoraux ;
- Action 2.6. Promotion de la gestion collective et organisation des producteurs

- Orientation stratégique 3 : Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)

Cette orientation stratégique met un accent particulier sur la valeur ajoutée à des activités de productions des orientations stratégiques 1 et 2. Elle aura le mérite de diversifier les sources de revenus à travers des pôles structurés de transformations des produits primaires tels que les produits forestiers, les produits forestiers non ligneux, les produits agricoles, les produits maraîchers, les produits halieutiques, et l'écotourisme. L'orientation stratégique est un vecteur

de promotion des microentreprises par les OPFAs, d'associations, et de coopératives de sorte à optimiser l'approche filière au travers des chaînes de valeurs.

La diffusion des bonnes pratiques de transformation agroalimentaire, la mise en place des équipements de productions sociocolectifs, rehaussés par des bonnes actions de conditionnements et de marketing sont fortement promus. Elle est déclinée en quatre actions :

- Action 3.1. Renforcement des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire ;
- Action 3.2. Investissements en capital physique (infrastructures) ;
- Action 3.3. Protection sociale adaptative (ASP) ; et
- Action 3.4. Investissements en capital financier (accès aux services bancaires, microcrédit, plans d'assurance, etc.).

- *Orientation stratégique 4 : Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation*

L'orientation stratégique 4 prône des actions de renforcements de capacités des parties prenantes, à travers la structuration des entités de gestion des composantes des écosystèmes, la formalisation, le renforcement de la gouvernance locale en matière de GIP. Le développement d'un mécanisme de suivi de l'achèvement des initiatives ; et la mise en place de plateforme (Mairie, OSC, OCB, OPFA, médias, Services techniques déconcentrés ...) d'échanges et de partage d'expériences en vue rehausser la transparence dans les progrès en lien avec la gestion durable holistique des paysages. Les actions définies pour cette orientation stratégique sont entre autres :

- Action 4.1. Formation des acteurs ;
- Action 4.2. Capacitation institutionnelle ;
- Action 4.3. Création et/ou renforcement de commissions foncières locales et/ou d'autres institutions au niveau local ; et
- Action 4.4. Mise en place des institutions au niveau local pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.

2.4. Typologie des projets potentiels à mettre en œuvre dans les paysages

Suite à une synthèse des initiatives communautaires recensée lors du diagnostic territorial des opportunités que présente les zones d'intervention du FSRP, trente-deux (32) idées d'activités (Tableau 2) en fonction des quatre orientations stratégiques visant l'atteinte des objectifs GIP.

Tableau 2. Thématiques des projets suivant les domaines stratégiques GIP applicable aux trois paysages FSRP-Togo

Amélioration de la gestion des ressources naturelles	Promotion des systèmes de productions durables	Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)	Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation
Promotion de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)	Promotion de techniques agrosylvo pastorales	Investir dans le développement des infrastructures sociocollectives (hydroagricoles ...)	Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'État, femmes, jeunes et enfants)
Restauration écologique des milieux naturels à fort potentiel de régénération	Promotion des techniques de restauration et de gestion durable des terres (culture en terrasses, compostage, plante de couverture ...)	Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples	Développer les outils de gouvernance locale en matière de foncier et autres
Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie	Vulgarisation des variétés adaptées aux enjeux climatiques	Renforcement des capacités des acteurs locaux (femmes et jeunes y compris) sur les pratiques innovantes de protection de l'environnement (foyers améliorés ...)	Développer ou renforcer les plateformes de dialogues d'atténuation des risques de conflits locaux
Conservation et enrichissement des parcs à fortes potentialités de production de PFNL (karité, néré ...)	Promotion des bonnes pratiques agricoles intégrées optimisant l'usage de l'eau et intrants	Promotion des activités génératrices de revenus basés sur la valorisation les ressources naturelles locales ;	Renforcement du plaidoyer en faveur des aires protégées
Protection, sauvegarde et conservation des reliques de forêts, bosquets, sites à caractère touristique et sites sacrés	Promotion de l'agroforesterie et gestion des arbres dans les exploitations agricoles	Faciliter la diversification des instruments d'accès aux services financier et de finances inclusives	Aménagement des sites touristiques et développement de l'écotourisme
Aménagement et gestion durable des zones humides avec leurs services écosystémiques connexes ;	Diversification des systèmes de production grâce à l'augmentation des variétés cultivées,	Développer des AGRs axés sur les capacités de transformation agroalimentaire	Politique d'Access au code foncier dans les langues nationales
Promotion des essences forestières (spontanées/exotiques) adaptées au CC	Vulgarisation des techniques de restauration des sols	Appui à la restructuration des filières des PFNL et artisanales porteuses	Promotion de Mécanismes de consensus ou de compromis multiacteurs
Promotion des plantations forestières (spontanées/exotiques) adaptées au CC et à vocation multiple	Vulgarisation des nouvelles pratiques et techniques culturales en réponse à l'érosion des sols	Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les pratiques innovantes	Mise en place de cadre de réflexion inclusif et décentralisé sur les questions GIP
	Promouvoir des parcours à fort potentiel fourrager	Développer un système de Protection sociale adaptative (ASP)	

2.5. Stratégie d'octroi des subventions

L'octroi des subventions aux communautés locales se fera sur appels à propositions adressés aux ONGs, CCD, CVD, CDQ, OPFA et mairies. Les ONGs, CCD, CVD, CDQ, OPFA et mairies ayant exécuté des travaux durant les cinq dernières années, dans les trois paysages retenus seront encouragées à postuler après l'évaluation des Notes succinctes. Pour les projets dont les impacts sont difficilement perceptibles à court terme (les initiatives de restauration des berges, le reboisement, la gestion de pâturage et des feux de végétation), les subventions du FSRP appuieront ceux déjà en cours durant au moins deux ans et portés par les ONGs, CCD, CVD, CDQ, OPFA et mairies et qui nécessitent des extensions sur les mêmes sites. Toutefois il faudra renforcer les capacités des ONGs, CCD, CVD, CDQ, OPFA et mairies dans le montage des propositions. Les candidatures en consortium regroupant ONGs, CCD, CVD, CDQ, OPFA, mairies, et centres de recherches seront encouragés pour renforcer la coopération, la synergie d'action et l'efficience dans les résultats. Les consortiums sont encouragés si les projets sont multifocaux (agroécologie, microentreprises de transformations de PFNL, etc.).

Les propositions soumises devront satisfaire les critères suivants :

- Contribuer à la réalisation des priorités nationales et des initiatives stratégiques du FSRP, FRG, PND ;
- Intégrer la capacité des bénéficiaires à répondre et à lutter contre la dégradation des terres ; puis, fournir une justification claire de la façon dont les activités proposées pourraient contribuer à améliorer la gestion durable des terres du paysage cible ;
- Aborder les questions d'utilisation des ressources naturelles de la reconnaissance de la valeur et de l'importance des traditions locales, la participation multipartite et la contribution à l'accès au marché socio-économique, le commerce, la transformation in situ et le développement commercial durable des produits à base communautaire ;
- Mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la prise de décision et sur la promotion de leur autonomisation ; et
- Couvrir au maximum deux orientations stratégiques.

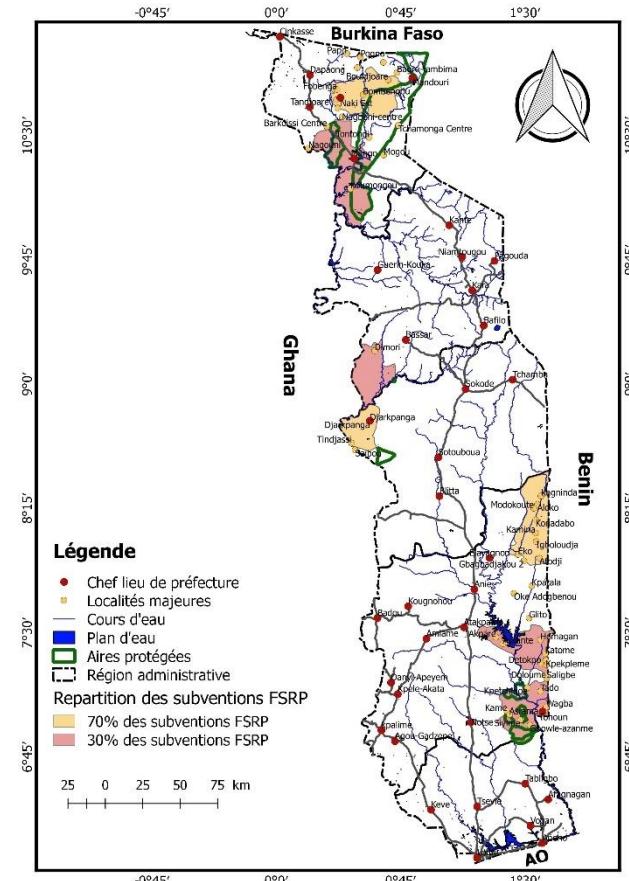


Figure 2 : Cartes de la stratégie d'octroi des subventions par zone d'intervention de la GIP FSRP

2.6. Utilisation des ressources pour les projets GIP

Durant l'opérationnalisation de la stratégie, 70 % des ressources devraient être alloués aux initiatives GIP des paysages (Figure 2) du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord. Cependant pour renforcer l'effet paysager dans les zones d'interventions du FSRP 30 % des ressources à caractère GIP pourraient être allouées aux autres paysages (Koumongou-Oti, Koumongou-Kara, Plaine Mô Nord, Nagbeto, et Moyen-Mono) non éligibles confer situation de référence.

À cet effet, les ressources réservées aux projets hors paysage visent à :

- promouvoir les innovations en relation avec les initiatives et orientations stratégiques du FSRP ;
- offrir de nouvelles possibilités de partenariat et de réPLICATION avec les centres de recherche (secteurs privés, appui scientifique et expertise technique des centres de recherche au OCB pour une efficience des actions) ;
- traduire les leçons tirées de l'expérience des paysages en politiques et directives ;
- promouvoir la gestion des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques ; et
- favoriser l'engagement de la société civile auprès du gouvernement dans le contexte des accords multilatéraux en matière d'environnement à travers des plateformes de dialogue.

2.7. Cadre des résultats attendus

Le cadre de résultats (Tableau 3) retrace l'organisation de la mise en œuvre des actions déclinées des orientations stratégiques. Les différentes actions prévues, ont vu leurs objectifs opérationnels être formulés suivi des indicateurs d'effets et du niveau de risque de leur réalisation.

Tableau 3. Cadre logique d'intervention de l'approche GIP

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles	Action 1.1. Protection et conservation de la biodiversité	Protéger et conserver la biodiversité des écosystèmes spécifiques	Mesure de la variété des espèces présentes	Rapports Données de la biodiversité	Conflit foncier
Objectif stratégique 1. Renforcer la résilience et la durabilité des écosystèmes.			Nombre total d'espèces différentes	Rapports des Études scientifiques et recherches	Pressions anthropiques
Résultats attendus			Mesure de la capacité des habitats	Rapport de l'état de conservation des espèces	Fragmentation écologique
La couverture et la santé des écosystèmes sont augmentées			Suivie des populations d'espèces sur la liste rouge de l'IUCN	Rapport d'analyse du niveau de connectivité géologique	-Défis financiers et institutionnels
			Diversités des services écosystémiques	Rapport sur l'état de gestion des services écosystémiques	Gestion inadéquate

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
Indicateur d'impact Stockage de carbone dans les écosystèmes et habitats particuliers	Action 1.2. Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et des zones humides	Adopter les bonnes pratiques de gestions des terres et écosystèmes	Superficie des terres sous GDT	-Cartographie et analyse de l'utilisation des terres	Perte de la couverture végétale Aléa climatique Conflits fonciers
			Abondance des espèces clés	Évaluation des pressions anthropiques	Dégénération des sols
			État de la santé des habitats	Indicateur de succès de la végétation.	Conflit d'usage lié au déplacement des populations
			Stockage de Carbone	Étude scientifique et programmes de recherches	Restauration écologique
	Action 1.3. Restauration des terres forestières dégradées ;	Restaurer les habitats naturels dégradés	Superficie des terres inclûtes	Données sur les pratiques de RNA	Pressions anthropiques
			Services écosystémiques	Les rapports des ONG et du gouvernement	Défis socio-économiques
			Nouvelles plantations à vocation multiple	Consultations ou expertise	Risques fonciers
			Résilience au changement climatique	Les données satellites et imageries aériennes	Pratiques de gestion inappropriée
	Action 1.4. Foresterie intelligente face au climat	Adopter des essences forestières (spontanées/exotiques) adaptées au CC	Nouvel itinéraire technique sylvicole	Rapport des essais	Dégénération de la qualité de l'eau
			Superficie sous plantations résilientes	Rapport de suivi évaluation	Aléas climatiques sévères
			Adoption significative		Peu d'intérêt économique
Orientation stratégique 2. Promotion des systèmes de productions durables	Action 2.1. Promotion de l'agroécologie et de l'agrobiodiversité	Promouvoir les bonnes pratiques agroécologiques	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques	Rapports d'évaluation	Non-adhésion des communautés locales Problèmes fonciers
			Superficie sous pratiques agroécologiques		Non-adhésion des communautés Problèmes fonciers
			Rendements		Dégénération des terres, Inondation et érosion des terres, Transhumance
Objectif stratégique 2. Assurer une production socio-économique climato-résiliente					

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
Résultats attendus La production socio-économique intégrée dans le paysage est climato-résiliente					Défis d'écoulement et d'instabilités du marché Défis de conservation et de transformation
Indicateur d'impact : Niveau d'empreinte écologique des systèmes de productions socioéconomiques	Action 2.2. Développement de l'agroforesterie productive	Développer les pratiques agroforestières à forte potentielle de biomasses	Diversité des essences agroforestières Diversité des allocations en biomasses Ratio entre les rendements/apport en intrants	Rapport d'inventaires des agrosystèmes Publications scientifiques sur les évaluations Rapports des OPFAs, et ONGs	Surexploitation des ressources phytogénétiques Pressions anthropiques Peu d'intérêt économique
	Action 2.3. Techniques agricoles intégrées intelligentes face au climat	Développer les pratiques agricoles intégrées optimisant l'usage de l'eau et des intrants	Superficie sous pratiques d'irrigations Rendements des cultures contre saisons Participation communautaire Revenus des communautés locales	Rapports des OPFAs, et ONGs Rapports d'évaluation Rapport des animations communautaires Bilans financiers des OPFAs et OP	Surexploitation des plans d'eaux Problèmes fonciers Manque de motivation Problèmes d'accès au marché
	Action 2.4. Régénération des paysages pastoraux ;	Promouvoir des parcours à fort potentiel fourrager	Superficie sous pratiques de gestion parcours Capacité de charge modulable Participation communautaire	Rapports d'évaluation Publications scientifiques sur les évaluations Rapport des animations communautaires	Problèmes fonciers Possibilité d'épidémie Manque de motivation
Orientation stratégique 3. Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)	Action 3.1. Renforcement des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire	Développer des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire	Diversité des AGRs à fortes valeurs ajoutées Nombres de microentreprises	Rapports de suivi-évaluation Rapports des institutions	Instabilité du marché Difficulté d'accès au crédit Barrière juridico administrative

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
Objectif stratégique 3 Promouvoir la résilience économique et environnementale des communautés à travers le développement de microentreprises			agroalimentaires créés ou structurés		
			Taux de OPFAs, OP/individus sensibilisés	Rapport des animations communautaires	Manque de motivation
			Fréquence de renforcement des capacités	Rapports des sessions de formation	Inadéquation des modules de formation
Résultats attendus Les microentreprises vertes sont créées par les communautés pour une résilience économique et environnementale.	Action 3.2. Investissements en capital physique (infrastructures)	Investir dans le développement des infrastructures sociocollectives (hydroagricoles, ...)	Superficie de périmètre/bas-fonds sous-système hydroagricole optimisée	Rapport diagnostic et de suivi-évaluation	Manques d'investissement adéquats
			Débit des plans d'eaux et forage amélioré	Rapport des études hydroagricoles	Aléas climatiques, et barrières technologiques
			nombre d'initiatives portées par les femmes et les jeunes	Rapport sur le niveau d'insertion du genre	Sensibilité culturelle
			Fréquence de renforcement des capacités	Rapports des sessions de formation	Inadéquation des modules de formation
Indicateur d'impact Nombre de microentreprises vertes créées et maintenues sur une période donnée	Action 3.3. Protection sociale adaptative (ASP)	Développer un système de Protection sociale adaptative (ASP)	Filets sociaux adaptatifs aux petits producteurs vulnérables	Rapport diagnostic et de suivi-évaluation	Contestation des bénéficiaires indirects
			Systèmes d'alerte précoce et d'information climatique	Rapport diagnostic et de suivi-évaluation	Barrières technologiques de diffusions
			Nombre de personnes identifiées ex ante comme acteurs les plus vulnérables	Rapport diagnostic et de suivi-évaluation	Contestation des bénéficiaires indirects
	Action 3.4. Investissements en capital financier adapté (accès aux services)	Faciliter/simplifier la diversification des instruments d'accès aux services financier et de finances inclusives	Diversité des instruments de microfinances	Rapport des institutions de microfinances	Faible marché
			Augmentation des parties prenantes détentrices de compte	Rapports des institutions	Méfiances communautaires

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
	bancaires, microcrédit, plans d'assurance, etc.).		Formations aux compétences de base ou à l'entrepreneuriat	Rapports des sessions de formation	Inadéquation des modules de formation
Orientation stratégique 4. Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation	Action 4.1. Capacitation institutionnelle	Renforcer les capacités institutionnelles pour une gestion durable	Nombre de politiques et de cadre réglementaire adopté	Évaluation institutionnelle	Résistance au changement
Objectif stratégique 4 Favoriser une meilleure coordination entre les OSC, les gouvernements et les collectivités territoriales pour une planification et une gestion intégrée			Nombre de partenariats formés entre les parties prenantes	Rapport de projet	Problème de durabilité
			Diversification des sources de financements	Évaluation des impacts sociaux économiques	Complexité des partenariats
			Nombre de formation dispensée	Évaluation externe indépendante	Défis de mis en œuvre
Résultats attendus Une planification et une gestion intégrée coordonnées par les parties prenantes (OSC, gouvernement et collectivité territoriales)	Action 4.2. Création et/ou renforcement de commissions foncières locales et/ou d'autres institutions au niveau local	Développer les outils de gouvernance locale en matière de foncier/climatique et autres	Cadre de réflexion inclusif et décentralisé	Rapport de suivi-évaluation	Résistance institutionnelle et politique
			Accessibilité du code foncier en fonction des régimes	Traduction des codes en langues accessibles	Barrières technologiques de diffusions
			Gestion locale des problèmes fonciers	PV de délibération ou de concertations	Résistance au changement
			Immatriculation locale du patrimoine foncier	Transparence et traçabilité des données	Résistance institutionnelle et politique
Indicateur d'impact Efficacité et impact des initiatives visant à renforcer les capacités institutionnelles des parties prenantes.	Action 4.3. Mise en place des institutions au niveau local pour prévenir, gérer et résoudre les conflits	Développer et/ou renforcer les plateformes de dialogues d'atténuations et de gestion des risques de conflits locaux	Atténuation des déséquilibres de pouvoir	Rapport des ateliers	Résistance au changement
			Plates-formes de dialogue	Rapport des échanges	Défis de mis en œuvre
			Prévention et l'atténuation des conflits	PV de cadre de concertation	Résistance au changement
			Mécanismes de consensus ou de compromis	Examen des politiques et stratégies	Résistance institutionnelle et politique

Orientations stratégiques	Actions/Paysages cibles	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Risques
			Amélioration de la mobilisation communautaire	Rapport des animations communautaires	Manque de motivation

2.8. Plan d'action

Le tableau 4 détaille la proposition de plan d'action quinquennal des activités clefs, les partenaires et cibles potentiels, ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, des activités à caractère GIP. Sans être exhaustif ce plan d'action pourrait connaître l'intérêt des partenaires (Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural, MERF, autres ministère sectoriel, Conseil régional, Conseil Communaux, SNU, IUCN, OIBT, BM, UE, AUDA-NEPAD, GIZ-BMZ-KFW, BAD, BOAD, ...) et bénéficiaires (Conseil régional, Conseils Communaux, DR/DP-ERF, Chefferie locale, OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes-Ecoles, les ONG/Associations, les OCB, les instituts décentralisés/déconcentrés (ITRA, ICAT, CFAR, ...), populations riveraines ...) de premier plan de mise en œuvre et de pérennisation/capitalisation des mesures d'adaptations éventuelles à promouvoir dans le contexte GIP. Une coordination synergique entre les entités décentralisées (Conseils régionaux et communaux) et les services techniques déconcentrés favoriserait un impact effectif sur la résilience des composantes du paysage au profit du bien-être des communautés tributaires des ressources naturelles.

Tableau 4. Proposition de plan d'action quinquennal détaillant les actions et les activités

Orientations stratégiques/actions/Activités	Chronogramme				
Chronogramme	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles					
Action 1.1. Protection et conservation de la biodiversité					
Activité 1.1.1 Sécurisation restauration et gestion durable des forêts/Bosquets/ sacrées et forêts communautaires/privées par des ceintures vertes en plantes PFNL à croissance rapide					
Activité 1.1.2 Protection et gestion durable des habitats naturels à fort potentiel faunique et apicole					
Activité 1.1.3 Protection et conservation des sanctuaires à fort potentiel de plantes médicinales					
Action 1.2. Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)					
Activité 1.2.1 Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du paysage intégrant une dimension écotouristique structurant					
Activité 1.2.2 Développement d'un plan de surveillance, de mise en défens, et de régénération naturelle assistée et par enrichissement					
Activité 1.2.3 Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie/bois de services.					
Action 1.3. Restauration des terres forestières dégradées					
Activité 1.3.1 Restauration écologique intégrée des flancs de collines (cordons pierreux, ceintures vertes, et RNA) pour la protection des systèmes de productions des bas versants					

Activité 1.3.2 Mise en place de ceinture verte à bambou, vétivers et autres essences ligneuses pour la fixation des berges					
Activité 1.3.3 Restauration écologique des berges par des reboisements linéaires associés aux vétivers pour la gestion des crues					
Action 1.4. Foresterie intelligente face au climat					
Activité 1.4.1 Mise en œuvre de programme paysage " une Canton une forêt cantonale"					
Activité 1.4.2 Réseau d'arboretum/jardins scolaire communale pour améliorer le cadre de vie en plein air					
Activité 1.4.3 Création des arboretums pour les tradipraticiens avec un accent sur les essences tolérantes à la sécheresse et à croissance rapide					
Orientation stratégique 2 : Promotion des systèmes de productions durables					
Action 2.1. Promotion de l'agroécologie et de l'agrobiodiversité					
Activité 2.1.1 Appuis à la production maraîchère en amont de la digue des plans d'eaux					
Activité 2.1.2 Développement des pratiques agricoles en alternance "spéculations en fonction du niveau d'eau"					
Activité 2.1.3 Diversification des systèmes de production grâce à l'augmentation des variétés cultivées					
Action 2.2. Développement de l'agroforesterie productive.					
Activité 2.2.1 Promotion des systèmes de production agricole associée à l'arboriculture à forte valeur ajoutée en couloir, haie vive, et bocage					
Activité 2.2.2 Développement de vergers (manguiers, agrumes, anacardes, palmiers, rôniers ...) associés aux cultures tolérantes à un faible couvert					
Activité 2.2.3 Création de plantations/restauration des espaces (Parcs à Karité, Néré, Baobab ...) à fort impact de résilience sur la femme et les jeunes					
Action 2.3. Techniques agricoles intégrées intelligentes face au climat					
Activité 2.3.1 Développement des pratiques agricoles en alternance "spéculations en fonction du niveau d'eau"					
Activité 2.3.2 Appui la mise en place des systèmes agroforestiers à renier et à palmiers					
Activité 2.3.3 Appuis à la production maraîchère durable à faible impact sur la ressource en eau					
Action 2.4. Régénération des paysages pastoraux					
Activité 2.1.4 Développement des aires pastorales					
Activité 2.4.2 Système intégré de diguette, de bande en herbée, de technique culturale améliorée pour le contrôle des inondations					
Activité 2.4.3 Reboisement à vocation bois-énergie et fourragères suivant une approche agroforestière					
Orientation stratégique 3 : Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)					
Action 3.1. Renforcement des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire					

Activité 3.1.1 Développement et/ou renforcement de PME de transformation des produits de contre saison					
Activité 3.1.2 Mise en place d'ESOP à PFNLs (Karité, Néré, Baobab ...)					
Activité 3.1.3 Voyage d'échange et de partage d'expériences		50 000 000			
Action 3.2. Investissements en capital physique (infrastructures)					
Activité 3.2.1 Investir dans le développement des infrastructures socio collective (hydroagricoles, forage, mini système d'adduction...)					
Activité 3.2.2 Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples					
Activité 3.2.3 Développement des plates formes communautaires de séchages et de stockages					
Action 3.3. Protection sociale adaptative (ASP)					
Activité 3.3.1 Renforcement de l'autonomisation financière des femmes et jeunes dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles					
Activité 3.3.2 Renforcement des capacités des acteurs locaux (femmes et jeunes y compris) sur les pratiques innovantes de protection de l'environnement					
Activité 3.3.3 Renforcements des systèmes communautaires d'alerte précoce et d'information climatique					
Action 3.4. Investissements en capital financier (accès aux services bancaires, microcrédit, plans d'assurance, etc.).					
Activité 3.4.1 Faciliter la diversification des instruments d'accès aux services financiers et de finances inclusives					
Activité 3.4.2 Appui à la mise en place de mécanisme durable de financement des initiatives locales					
Activité 3.4.3 Apport d'un panier de filets sociaux adaptatifs aux petits producteurs vulnérables					
Orientation stratégique 4 : Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation					
Action 4.1. Formation des acteurs					
Activité 4.1.1 Renforcement et vulgarisation des textes d'application sur la protection et conservation de la biodiversité					
Activité 4.1.2 Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne des OPFAs, OP, OSCs...					
Activité 4.1.3 Création et redynamisation des des OPFAs, OP, ... genre sensible					
Action 4.2. Capacitation institutionnelle					
Activité 4.2.1 Renforcement des capacités institutionnelles des OP et les services techniques et organisations locales sur la mobilisation des ressources (communes et régions)					
Activité 4.2.2 Mise en place d'un système de gestion d'informations et d'une base de données sur le paysage					
Activité 4.2.3 Mise en place et formation des coopératives/ Appui à la formalisation des coopératives					
Action 4.3. Cr éation et/ou renforcement de commissions foncières locales et/ou d'autres institutions au niveau local					
Activité 4.3.1 Vulgarisation du code foncier dans les langues nationales					

Activité 4.3.2 Mise en place de cadre de réflexion inclusif et décentralisé sur les questions GIP					
Activité 4.3.3 Plaidoyer pour la gestion domaniale et cadastrale des terres dans les paysages					
Action 4.4. Mise en place des institutions au niveau local pour prévenir, gérer et résoudre les conflits					
Activité 4.4.1 Promotion de Mécanismes de consensus ou de compromis multiacteurs					
Activité 4.4.2 Promotion des plateformes inclusives de dialogues inter communautaires (OSC, services déconcentrés de l'État, femmes, jeunes et enfants)					
Activité 4.4.3 Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'État, femme, jeune et enfant)					

3. Quel cadre pour une opérationnalisation optimale de la stratégie ?

3.1. Mécanisme de mise en œuvre

3.1.1. Acteurs et responsabilités

Pour déterminer les mécanismes de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie GIP FSRP-Togo, une analyse des parties prenantes a été réalisée en prenant en compte les informations du tableau 5 afin de spécifier le rôle et les responsabilités de chaque acteur et identifier les difficultés/barrières possibles à surmonter pour chacun (Tableau 5).

Tableau 5. Analyse des parties prenantes à impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie

Parties prenantes	Attribution	Rôle dans la mise en œuvre de la stratégie	Barrières à surmonter
Communautés locales		Apportent des appuis conformes à leur mission et à leurs connaissances endogènes	Difficultés de réduire leur dépendance aux ressources naturelles et de développer des alternatives
ONGs, CDQ, CVD, CCD OPFA/associations/groupements de femmes et de jeunes	Conseillers pour les populations locales	Assurent la sensibilisation, lancent des alertes par rapport aux abus et les dérives et pour rappeler le gouvernement à veiller à l'application des lois sur la gestion durable des ressources naturelles	Pas de mécanisme efficace de coopération/collaboration
Institutions publiques	Facilitations administratives Appuis institutionnels, juridiques et techniques	Soutiennent par leurs appuis institutionnels, juridiques et techniques la mise en œuvre des projets en lien avec l'approche GIP	Faible collaboration avec les OPFA/associations/groupements de femmes et de jeunes. Absence d'outil de MRV dédié aux actions en lien avec l'approche GIP
Partenaires Techniques et Financiers	Accompagnent financiers et techniques	Soutiennent par leurs appuis techniques et financiers la mise en œuvre des projets en lien avec en lien avec l'approche GIP	Faiblesse de gestion procédurale des PTFs. Méthodes de gestion administrative et financière ne sont pas toujours bien comprises par les partenaires locaux
ONG internationales (UICN, WWF, etc.)	Conservation	Appui technique pour la mise en œuvre	Faible collaboration avec les services publics

3.1.2. Structure de gestion et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR) en synergie avec le Ministère de l'Environnement et des ressources forestières (MERF) à travers la Coordination du FSRP-Togo devra jouer le rôle de modérateur et de facilitation pour le développement de partenariats entre les institutions/organisations/agences étatiques, des points focaux politiques et opérationnels et des PTFs. Le partenariat vise à promouvoir :

❖ pour les institutions/organisations/agences gouvernementales

- organiser des rencontres de sensibilisation sur les acquis et expériences sur la problématique GIP au Togo à l'endroit des responsables des institutions ciblées ;
- susciter la manifestation de leur intérêt par rapport aux politiques et actions des parties prenantes ;
- susciter l'implication des services déconcentrés spécialisés sectoriels dans le suivi périodique de l'état d'avancement des projets ;
- impliquer un point focal genre pour renforcer la considération de cet aspect socioéconomique ; et

- appuyer le plaidoyer et lobbying perpétuel ;
- ❖ **Pour les institutions/organisations/agences internationales, et le secteur privé :**
 - plaidoyer et un lobbying auprès des parties prenantes stratégiques ;
 - identification d'une personne ressource (responsable des questions de développement et/ou de l'environnement) qui pourra servir de point de contact ;
 - rencontre périodique entre acteurs principaux pour évaluer les possibilités de développement de partenariats durables ; et
 - invitation des leaders d'opinion à participer aux activités valorisant la stratégie GIP.

3.1.3. Mobilisation des ressources et mécanismes de financement endogènes des activités GIP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, les différents PTFs seront mobilisés dans la perspective de permettre un cofinancement des activités du plan d'action GIP. Les initiatives suivantes méritent d'être renforcées à cet effet :

- suivi des offres de potentiels donateurs (PTF, Fondation, ONGs, coopération bilatérale ...);
- veille informative sur les priorités et plans d'action des potentiels donateurs ;
- organisation de tables rondes, échanges d'expériences et développement des partenariats ;
- promouvoir des plates formes de dialogues (réseaux sociaux, groupe de réflexion ...) d'échange d'informations ;
- rendre visibles les acquis et réalisations (diffusion des notes d'orientations) des entités nationales désignées.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR) en synergie avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF) à travers Groupe technique de travail sur le GIP devra susciter l'émulation des programmes projets à porter en consortiums ONG/ONG, ONG/Gouvernement et ONG/secteur privé, pour assurer le partage des coûts, des capacités et d'expériences.

3.1.4. Stratégie de communication

Le présent document de stratégie nationale de gestion intégrée des paysages (GIP) du Togo devra être publié sur la plateforme E-gouv du gouvernement togolais et sur les sites Internet des Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural, du Ministère de l'Environnement et des ressources forestières, du CORAF-BM. Les documents physiques de stratégie seront reproduits et distribués aux services techniques déconcentrés des ministères sectoriels basés surtout dans les paysages, les Mairies, les CCD et aux autres parties prenantes intervenant dans gestion intégrée des paysages (GIP). Un mécanisme pour assurer une distribution dématérialisée de la stratégie sera mis en place de sorte à rendre accessible le document par site web, drive, email, par WhatsApp, et toute autre forme de disséminations.

La stratégie de communication viendra en appui à la mise en œuvre, au suivi et à la diffusion des résultats avec une forte implication du ministère en charge de la communication. Parmi les actions envisagées, on note :

- l'utilisation appropriée des médias à toutes les étapes du déroulement des actions de la stratégie ;
- l'édition, la diffusion et la vulgarisation de la stratégie de GIP dans toutes les régions, préfectures et communes en principales concernées ;
- la mise en place d'un site web et la mise en réseau des intervenants (y compris une plateforme de rapportage en ligne);
- la vulgarisation des résultats de la stratégie de GIP ;
- le partage d'expériences au Togo, dans la sous-région et au niveau international ;
- le développement des cadres locaux, communaux, régionaux et nationaux de concertation et d'échanges d'expériences ;
- la mise au point d'un système fonctionnel de collecte et de traitement des données statistiques fiables sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de GIP ;
- l'amélioration de l'efficience du système d'information géographique pour un suivi du couvert forestier et environnemental en vue de la constitution d'une base de données ;
- l'organisation des émissions /magazines radio et télévision de sensibilisation sur le reboisement ;

- le développement des outils/supports de communication plus adaptés aux acteurs de reboisement ;
- les reportages sur les différentes actions d'incitation au reboisement (prix du meilleur reboiseur au niveau régional, préfectoral et communal) ;
- le renforcement des capacités des journalistes sur les thématiques du reboisement et mettre en place un pool de journalistes spécialisés en reboisement.

Toutes ces actions seront développées dans un plan de communication et d'information en annexe de la présente stratégie

3.1.5. Plan de gestion des connaissances

La documentation et la diffusion des connaissances acquises durant la mise en œuvre de la stratégie sont capitales. Chaque organisation bénéficiaire devra y contribuer à travers la production et la documentation des meilleures pratiques et des leçons apprises. Pour ce faire, chaque projet communautaire doit allouer une partie de son budget à la production et la documentation de connaissances spécifiques qui seront développées pour résumer les leçons tirées des activités proposées dans le paysage concerné. Deux niveaux de gestion des connaissances peuvent être distingués.

Au niveau des paysages, chaque porteur de projet devra soumettre des rapports semestriels et un rapport final au terme du projet. Ce rapport présentera une synthèse de toutes les activités menées, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les organes et système mis en place, les pratiques et outils adoptés, etc. Pour mieux valoriser les acquis du projet, les porteurs de projets pourront bénéficier de l'appui-conseil de la Coordination Nationale du FSRP dans la conception et l'élaboration de la documentation des connaissances. Les types de connaissances à documenter sont : les études de cas, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les expériences nouvelles réalisées dans les paysages. Les supports à préconiser sont des posters, des dépliants, des brochures, et si possible des documentaires ou des albums photo. Pour les projets d'agroécologie et de transformation des produits, des sites de démonstration pourront être aménagés et ouverts au public.

Au niveau national, la Coordination nationale du FSRP, devra initier et superviser la publication d'un bulletin d'information semestriel qui contiendra la synthèse de la mise en œuvre globale de la stratégie. Des visites d'échange devront être organisées pour le partage d'expérience entre différents projets à l'intérieur des paysages et entre les paysages. À la fin, une base documentaire capitalisera sous forme de site web les acquis du projet. Des capsules vidéo en fonction des orientations stratégiques, des activités réussies dans les paysages devront être produites pour une large dissémination.

3.2. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la stratégie

3.2.1. Mécanisme de gestion de la mise en œuvre de la stratégie

La gestion de la mise en œuvre de la stratégie se fera à deux niveaux institutionnels à savoir (1) au niveau sectoriel, les actions seront réalisées suivant la politique et la stratégie du secteur et (2) au niveau intersectoriel.

Le niveau intersectoriel s'organise autour de :

❖ Groupe Local de Travail sur la GIP (GLT-GIP)

Le Groupe local de travail sur la GIP (GLT-GIP) est représenté dans chaque paysage consensuel et inclusif à fortes potentialités de gestions intégrées. C'est un cadre local au niveau paysage de concertation pour discuter de la mise en œuvre des activités de la stratégie au niveau paysage. Il est composé des représentants des autorités locales administratives et des chefs traditionnels, des communes, des représentants locaux des sectoriels, des représentants des ONGs locales/société civiles et les représentants de différentes associations locales d'intérêt économique.

Le Groupe local de travail sur la GIP (GLT-GIP) a vocation de servir d'outil efficace pour la mobilisation communautaire et la sensibilisation pour la prise en compte des activités de la stratégie et de leur intégration dans le plan de développement et d'investissement communaux et régionaux. Les réunions de chaque Groupe local de travail sur la GIP (GLT-GIP) se tiendront une fois tous les six mois et ayant pour rôle essentiel le suivi de la mise en œuvre des activités au niveau paysage. Chaque rapport des réunions du Groupe local de travail sur la GIP (GLT-GIP) est transmis

directement à la Coordination Nationale FSRP-Togo et au Groupe National de Travail sur la GIP (GNT-GIP) dans un délai d'un mois maximum.

❖ **Groupe National de Travail sur la GIP (GNT-GIP)**

La réalisation des activités intersectorielles nécessite une coordination de tous les acteurs. Le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural en synergie avec la coordination du FSRP-Togo pourra reformer Groupe technique de travail sur le GIP en place une structure intitulée Groupe National de Travail sur la GIP (GNT-GIP) placée sous son autorité. Le Groupe National de Travail sur la GIP (GNT-GIP) est une plateforme de réflexion de la mise en œuvre des activités de la stratégie et la mobilisation des ressources internes et externes. Le GNT-GIP est composé des représentants des ministères sectoriels impliqués dans la gestion durable de terres et des ressources naturelles, des représentants de la société civile, du Ministère chargé de l'aménagement du territoire, Ministère en charge de l'économie et des finances, Ministère de la Justice, Ministère de la sécurité et de la protection civile, Ministère en charge du tourisme, et Ministère de l'Administration territoriale de la décentralisation et des collectivités locales. Il a pour missions de :

- superviser la mise en œuvre des activités de la stratégie ;
- assurer que la mise en œuvre et la gestion des actions soient conformes aux objectifs et résultats présentés dans le document de la stratégie ;
- assurer la coordination et l'appui interinstitutionnels de tous les organismes impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- faire le suivi permanent avec un accent particulier sur l'identification des obstacles et les mesures pertinentes pour les surmonter; et
- assurer la participation active des différentes parties prenantes pendant la mise en œuvre de la stratégie.

3.2.2. Mécanisme de Suivi-Évaluation

Le suivi de la mise en œuvre des activités développées dans la stratégie sera assuré par le FSRP-Togo. La stratégie sera mise en œuvre sur une période de 5 ans en passant par les phases ci-dessous :

❖ **Rapport annuel**

Révision annuelle du plan de mise en œuvre de la stratégie/rapports de mise en œuvre du plan : Ce rapport clé est préparé pour suivre les progrès réalisés. Ce rapport inclura entre autres :

- produits du plan de mise en œuvre présenté pour chaque résultat (annuel) ;
- progrès réalisés pour atteindre les objectifs et les résultats du plan de mise en œuvre chacun avec les indicateurs;
- plan de Travail Annuel ; et
- risques et obstacles rencontrés.

❖ **Suivi périodique par des visites de terrain**

Les partenaires ayant contribué au financement des activités accompagnées des responsables du MAEDR/FSRP effectueront des visites de terrain dans les localités d'exécution des activités selon un calendrier approuvé dans le plan annuel de travail. Ces visites permettent d'évaluer directement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la stratégie. Un rapport de visite de terrain préparé par les partenaires ci-dessus mentionnés et le MAEDR/FSRP sera distribué au plus tard un mois après la visite de l'équipe du terrain.

❖ **Évaluation à mi-parcours**

Le plan d'action fera une évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours /moyen terme permettra de déterminer le niveau d'avancement de la mise en œuvre des actions par rapport aux résultats obtenus et d'identifier les corrections à apporter si nécessaire. Elle mettra l'accent sur l'efficacité, l'efficience et la rapidité de la mise en œuvre de ces actions. Elle soulignera les problèmes exigeant la prise de décisions et les actions à entreprendre et présentera les premières leçons apprises sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du plan de mise en œuvre de la stratégie. Les résultats de cette évaluation seront intégrés comme des recommandations pour une meilleure mise en œuvre au cours de la dernière moitié de l'exécution de la stratégie. L'organisation, les termes de références (TdR) et le calendrier de l'évaluation à mi-parcours seront convenus après consultation entre les parties de mise en œuvre.

❖ Évaluation de fin de mise en œuvre de la stratégie

Une Évaluation Finale (EF) sera réalisée trois mois avant la réunion finale du GNT-GIP sera entreprise conformément aux orientations financières ou techniques. Cette évaluation finale mettra l'accent sur l'atteinte des résultats de la mise en œuvre de la stratégie tels que prévus initialement et rectifiés après l'évaluation à mi-parcours s'il y a lieu. Cette évaluation portera sur les impacts et la durabilité des résultats, incluant la contribution au renforcement des capacités. Les TdRs pour cette évaluation finale seront préparés par le partenaire technique et financier. L'évaluation finale devra également fournir des recommandations pour les activités de suivi, et nécessite une réponse de la coordination nationale à transmettre au partenaire financier et technique.

3.3. Qu'en est-il des risques à surmonter ?

3.3.1. Principaux risques identifiés

Les risques identifiés sont essentiellement catégorisés en risques sociaux et politiques, risques environnementaux, climatiques, risques liés au faible leadership et gouvernance et les risques financiers (Tableau 6).

Tableau 6. Description des risques identifiés en lien avec la stratégie

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesures prévues d'atténuation des risques
Risques sociaux et politiques (conflit foncier, conflit d'intérêts, crises politique et sociale)	Moyen	Moyen	Lobbying, dialogue, Sensibilisation, médiation
Risques environnementaux (feux de végétation, transhumance, pollution,)	Elevé	Elevé	Sensibilisation, feux précoces, dialogue
Risques climatiques (sécheresse, inondations, hausse de température, pluviométrie erratique)	Elevé	Elevé	Sensibilisation, Alerte et efforts d'adaptation
Risques liés au faible leadership et gouvernance	Moyen	Moyen	Sensibilisation, renforcement de capacités et partages d'expériences
Risques financiers (manque de financements/cofinancements, rupture de coopération)	Moyen	Faible	Lobbying, recherche de synergie

3.3.2. Suivi des risques

Les acteurs à divers niveaux, agences spécialisées (DAEMA, ITRA, ICAT, Direction des ressources forestières, ANPC, ANAMET, ANADEV, ...), les municipalités, la chefferie traditionnelle, les porteurs de projets (OPFA, Associations ...), les réseaux thématiques, les comités locaux (CDQ, CVD, CDC) doivent s'engager à suivre l'évolution des facteurs de risques ci-dessus cités. En cas de l'imminence ou de la survenue d'un des risques, la partie prenante sensible devra remonter l'information au Groupe local de travail sur la GIP (GLT-GIP) à travers les plateformes de système d'alerte précoce pour des mesures d'adaptation à prendre.

Annexes

Annexe 1. Plan d'action budgétisé

Orientations stratégiques/actions/Activités	Budget annuel en FCFA					
Chronogramme	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	Total
Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles						
Action 1.1. Protection et conservation de la biodiversité						
Activité 1.1.1 Sécurisation restauration et gestion durable des forêts/Bosquets/sacrées et forêts communautaires/privées par des ceintures vertes en plantes PFNL à croissance rapide	45 000 000	45 000 000	45 000 000			135 000 000
Activité 1.1.2 Protection et gestion durable des habitats naturels à fort potentiel faunique et apicole	25 000 000	25 000 000	25 000 000			75 000 000
Activité 1.1.3 Protection et conservation des sanctuaires à fort potentiel de plantes médicinales		20 000 000	20 000 000	20 000 000		60 000 000
Action 1.2. Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)						
Activité 1.2.1 Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du paysage intégrant une dimension écotouristique structurant	45 000 000	45 000 000	45 000 000			135 000 000
Activité 1.2.2 Développement d'un plan de surveillance, de mise en défens, et de régénération naturelle assistée et par enrichissement	45 000 000	45 000 000	45 000 000			135 000 000
Activité 1.2.3 Promotion du Reboisement villageois individuel (RIV) à vocation bois-énergie/bois de services.	45 000 000	45 000 000	45 000 000			135 000 000
Action 1.3. Restauration des terres forestières dégradées						
Activité 1.3.1 Restauration écologique intégrée des flancs de collines (cordons pierreux, ceintures vertes, et RNA) pour la protection des systèmes de productions des bas versants	25 000 000	25 000 000	25 000 000		25 000 000	100 000 000
Activité 1.3.2 Mise en place de ceinture verte à bambou, vétiver et autres essences ligneuses pour la fixation des berges	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 1.3.3 Restauration écologique des berges par des reboisements linéaires associés aux vétiver pour la gestion des crues	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Action 1.4. Foresterie intelligente face au climat						
Activité 1.4.1 Mise en œuvre de programme paysage " une Canton une forêt cantonale"	25 000 000		25 000 000		25 000 000	75 000 000
Activité 1.4.2 Réseau d'arboretum/jardins scolaire communale pour améliorer le cadre de vie en plein air	25 000 000		25 000 000		25 000 000	75 000 000
Activité 1.4.3 Création des arboretums pour les tradipraticiens avec un accent sur les essences tolérantes à la sécheresse et à croissance rapide	25 000 000		25 000 000		25 000 000	75 000 000
Orientation stratégique 2 : Promotion des systèmes de productions durables						
Action 2.1. Promotion de l'agroécologie et de l'agrobiodiversité						

Activité 2.1.1 Appuis à la production maraîchère en amont de la digue des plans d'eau	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 2.1.2 Développement des pratiques agricoles en alternance "spéculations en fonction du niveau d'eau"	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 2.1.3 Diversification des systèmes de production grâce à l'augmentation des variétés cultivées	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Action 2.2. Développement de l'agroforesterie productive.						
Activité 2.2.1 Promotion des systèmes de production agricole associée à l'arboriculture à forte valeur ajoutée en couloir, haie vive, et bocage		25 000 000	25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 2.2.2 Développement de vergers (manguiers, agrumes, anacardes, palmiers, rôniers ...) associés aux cultures tolérantes à un faible couvert		25 000 000	25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 2.2.3 Création de plantations/restauration des espaces (Parcs à Karité, Néré, Baobab ...) à fort impact de résilience sur la femme et les jeunes		25 000 000	25 000 000	25 000 000		75 000 000
Action 2.3. Techniques agricoles intégrées intelligentes face au climat						
Activité 2.3.1 Développement des pratiques agricoles en alternance "spéculations en fonction du niveau d'eau"	25 000 000	25 000 000				50 000 000
Activité 2.3.2 Appui la mise en place des systèmes agroforestiers à renier et à palmiers	25 000 000	25 000 000				50 000 000
Activité 2.3.3 Appuis à la production maraîchère durable à faible impact sur la ressource en eau	25 000 000	25 000 000				50 000 000
Action 2.4. Régénération des paysages pastoraux						
Activité 2.1.4 Développement des aires pastorales		25 000 000	25 000 000			50 000 000
Activité 2.4.2 Système intégré de diguette, de bande en herbée, de technique culturale améliorée pour le contrôle des inondations		25 000 000	25 000 000			50 000 000
Activité 2.4.3 Reboisement à vocation bois-énergie et fourragères suivant une approche agroforestière		25 000 000	25 000 000			50 000 000
Orientation stratégique 3 : Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)						
Action 3.1. Renforcement des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire						
Activité 3.1.1 Développement et/ou renforcement de PME de transformation des produits de contre saison	100 000 000		100 000 000	100 000 000		300 000 000
Activité 3.1.2 Mise en place d'ESOP à PFNLs (Karité, Néré, Baobab ...)	100 000 000		100 000 000		100 000 000	300 000 000
Activité 3.1.3 Voyage d'échange et de partage d'expériences		100 000 000		100 000 000		200 000 000
Action 3.2. Investissements en capital physique (infrastructures)						
Activité 3.2.1 Investir dans le développement des infrastructures socio collective (hydroagricoles, forage, mini système d'adduction...)	200 000 000		200 000 000	100 000 000		500 000 000
Activité 3.2.2 Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000		300 000 000
Activité 3.2.3 Développement des plates formes communautaires de séchages et de stockages	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000		300 000 000

Action 3.3. Protection sociale adaptative (ASP)						
Activité 3.3.1 Renforcement de l'autonomisation financière des femmes et jeunes dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000		100 000 000
Activité 3.3.2 Renforcement des capacités des acteurs locaux (femmes et jeunes y compris) sur les pratiques innovantes de protection de l'environnement	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 3.3.3 Renforcements des systèmes communautaires d'alerte précoce et d'information climatique	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Action 3.4. Investissements en capital financier (accès aux services bancaires, microcrédit, plans d'assurance, etc.).						
Activité 3.4.1 Faciliter la diversification des instruments d'accès aux services financiers et de finances inclusives	25 000 000		15 000 000	15 000 000		55 000 000
Activité 3.4.2 Appui à la mise en place de mécanisme durable de financement des initiatives locales	25 000 000		15 000 000	15 000 000		55 000 000
Activité 3.4.3 Apport d'un panier de filets sociaux adaptatifs aux petits producteurs vulnérables	25 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	85 000 000
Orientation stratégique 4 : Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation						
Action 4.1. Formation des acteurs						
Activité 4.1.1 Renforcement et vulgarisation des textes d'application sur la protection et conservation de la biodiversité	25 000 000	25 000 000			25 000 000	75 000 000
Activité 4.1.2 Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne des OPFAs, OP, OSCs...	25 000 000		25 000 000		25 000 000	75 000 000
Activité 4.1.3 Création et redynamisation des des OPFAs, OP, ... genre sensible	25 000 000			25 000 000		50 000 000
Action 4.2. Capacitation institutionnelle						
Activité 4.2.1 Renforcement des capacités institutionnelles des OP et les services techniques et organisations locales sur la mobilisation des ressources (communes et régions)	25 000 000	25 000 000	25 000 000		25 000 000	100 000 000
Activité 4.2.2 Mise en place d'un système de gestion d'informations et d'une base de données sur le paysage	25 000 000			25 000 000		50 000 000
Activité 4.2.3 Mise en place et formation des coopératives/ Appui à la formalisation des coopératives	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Action 4.3. Crédit et/ou renforcement de commissions foncières locales et/ou d'autres institutions au niveau local						
Activité 4.3.1 Vulgarisation du code foncier dans les langues nationales	25 000 000			25 000 000		50 000 000
Activité 4.3.2 Mise en place de cadre de réflexion inclusif et décentralisé sur les questions GIP	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 4.3.3 Plaidoyer pour la gestion domaniale et cadastrale des terres dans les paysages	25 000 000	25 000 000		25 000 000	25 000 000	100 000 000
Action 4.4. Mise en place des institutions au niveau local pour prévenir, gérer et résoudre les conflits						
Activité 4.4.1 Promotion de Mécanismes de consensus ou de compromis multiacteurs	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000

Activité 4.4.2 Promotion des plateformes inclusives de dialogues inter communautaires (OSC, services déconcentrés de l'État, femmes, jeunes et enfants)	25 000 000		25 000 000	25 000 000		75 000 000
Activité 4.4.3 Promotion des plateformes inclusives de dialogue (OSC, services déconcentrés de l'État, femme, jeune et enfant)	25 000 000		25 000 000		25 000 000	75 000 000
TOTAL Coût global						5 170 000 000

Annexe 2. Fiches projets

Orientation stratégique 1. Amélioration de la gestion des ressources naturelles

Fiche 1. Sécurisation et gestion durable des forêts/Bosquets sacrées et forêts communautaires par des ceintures vertes en PFNL à croissance rapide

Action 1.1. Protection et conservation de la biodiversité
Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord
Contexte Malgré le phénomène de l'étalement urbain et d'une agriculture extensive qui impacte négativement l'intégrité des habitats naturels à fournir des services écosystémiques de qualité, il subsiste encore des îlots de forêts et d'écosystèmes boisés dans les paysages. Ces habitats fragilisés davantage par la recrudescence des aléas climatique sans cesse croissante affectent leur capacité d'adaptation. Pour une meilleure action de protection et de conservation, il est opportun des informations scientifiques développées dans une approche de recherche-action avec les communautés locales riveraines.
Description Des analyses botaniques couplées avec une évaluation de l'impact des activités humaines, de l'état de dégradation des habitats et une cartographie des formes d'utilisation des terres permettront de déduire les orientations à promouvoir en termes de gestions et d'aménagements. Cette démarche inclusive et participative permettra une mise en œuvre à titre pilote certaines actions des plans simples de gestion.
Indicateur de résultats 9 plans simples de gestion en faveur des forêts communautaires, sacrées, communales. Les 09 FC disposent d'une matérialisation de leur périmètre (bornes + ceinture verte de ligneux à vocation bois-énergie)
Partenaires : Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)
Durée 3 ans
Budget prévisionnel 30 000 000 FCFA

Fiche 2. Développement d'un plan de surveillance, de mise en défens, et de régénération naturelle assisté et par enrichissement

Action 1.2. Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord
Contexte L'absence ou la faible application des plans de gestion/aménagement et de la non-réglementation des activités humaines, aussi bien dans les aires protégées, communautaires qui font l'objet d'une exploitation anarchique accentue la dégradation et la déforestation des reliques d'écosystèmes boisés. Les feux de végétation associés à la coupe anarchique sont les premiers vecteurs de dégradation du capital naturel réduisant de ce fait la capacité du système à atteindre un bon niveau de NDT.
Description Il s'agit de favoriser la restauration de 09 forêts communautaires, sacrées, communales et des écosystèmes associés en fonction de leur état de conservation. Il s'agira de développer et de mettre en œuvre des plans de surveillances, de mise en défens, de régénération naturelle assistée et enrichissement des forêts communautaires, sacrées, communales et des écosystèmes associés du paysage.
Indicateur de résultats Les feux de végétation dans les 09 forêts communautaires, sacrées, communales et écosystèmes associés sont maîtrisés, couplés à une meilleure gestion des produits forestiers non ligneux.
Partenaires Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)
Durée 3 ans
Budget prévisionnel 45 000 000FCFA

Fiche 3. Restauration écologique intégrée des flancs de collines (cordons pierreux, ceintures vertes, et RNA) pour la protection des systèmes de productions des bas versants

Action 1.3. Restauration des terres forestières dégradées

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord

Contexte

Les méfaits de la gestion paysanne de la fertilité des sols se traduisent par la dégradation alarmante des ressources naturelles, qui entraîne à son tour l'importance de l'érosion des sols. L'érosion aboutit à la perte de fertilité chimique des sols. La restauration du couvert végétal dans une approche intégrée permettra de rétablir les fonctions écologiques des sites très dégradés.

Description

Il s'agit de promouvoir sur les flancs de montagnes, autour des inselbergs, et sur des terres en pente des activités relatives à la mise en place des cordons pierreux, des bandes en herbées de vétiver et de ceintures vertes à essence de croissance rapide suivant les courbes de niveau. Les exploitants devront réadapter ou adopter de technique culturale adaptée à la topographie. .

Indicateur de résultats

Au moins 500 ha de flancs de montagnes, de collines (inselbergs) et de terres de berges sont restaurés avec 60000 plants constitués d'essence locale.

Partenaires

Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)

Durée

4 ans

Budget prévisionnel

60 000 000 FCFA

Orientation stratégique 2 : Promotion des systèmes de productions durables

Fiche 4. Appuis à la production maraîchère en amont de la digue des plans d'eaux

Action 2.1. Promotion de l'agroécologie et de l'agrobiodiversité

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord

Contexte

Les zones humides (basfonds et marécages) supportent la production de cultures très variées. Ces zones sont l'apanage de production maraîchère intensive le plus souvent au détriment de l'environnement et de l'équilibre des écosystèmes. Elles sont donc surexploitées en plus des problèmes de pollutions liées à l'usage inapproprié des intrants chimiques. La promotion de techniques et pratiques agroécologiques adaptées à ces zones très sensibles aux aléas climatiques est fondamentale pour une exploitation rationnelle des ressources.

Description

Des actions de sensibilisation et de formation des maraîchers/agriculteurs sur les techniques culturales durables seront réalisées. Il s'agira entre autres de sensibiliser les maraîchers/agriculteurs à l'adoption de techniques agroécologiques limitant l'utilisation de l'eau, et axés sur les intrants biologiques locaux de proximité.

Indicateur de résultats

Au moins 15 périmètres maraîchers sous agroforesterie utile de basfond, en amont de la digue des plans d'eaux) et des berges sont sous pratiques agroécologiques.

Partenaires

Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)

Durée

3 ans

Budget prévisionnel

45 000 000 FCFA

Fiche 5. Promotion des systèmes de production agricole associée à l'arboriculture à forte valeur ajoutée en couloir, haie vive, et bocage

Action 2.2. Développement de l'agroforesterie productive.

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord

Contexte
Des paysages agraires à double vocation constitués de cultures dans les couloirs arborés d'essences forestières légumineuses (<i>Senna siamea</i>) augmentent la résilience des communautés dans un contexte de vulnérabilité climatique. Cette pratique a le mérite de favoriser la récupération des terres incultes (latéritique) habituellement confiées aux femmes pour une exploitation.
Description
Il s'agit de promouvoir des systèmes de production agroforestière moderne (culture en couloir, haie vive, et bocage) visant à générer le stock de bois-énergies en début de saison des pluies, et de reconstitution de la litière des parcelles culturales par les feuilles des branches issues de l'émondage.
Indicateur de résultats
500 ha de terres peu productives ou incultes sont sous pratiques agroforestières
Partenaires :
Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)
Durée
3 ans
Budget prévisionnel
45 000 000 FCFA

Orientation stratégique 3 : Amélioration du bien-être des groupes sociaux (moyens de vie)

Fiche 6. Développement et/ou renforcement de PME de transformation des produits de contre saison

Action 3.1. Renforcement des AGRs axées sur les capacités de transformation agroalimentaire

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud, de la rivière Ogou-Nord et hors paysages
Contexte
Les pertes post-récolte, et faible valeur ajoutée des produits agricoles de contre saisons affectent sérieusement les revenus des couches vulnérables surtout les femmes et personnes âgées. Améliorer le revenu des producteurs vulnérables, notamment des femmes, qui jouent un rôle prépondérant en aval de la production, à travers une optimisation des process de production et une meilleure valorisation des productions en vue de créer une valeur ajoutée avant la mise sur les marchés est plus que nécessaire pour renforcer le caractère GIP. Un besoin en renforcement des capacités à la carte couplé à la mise à disposition d'équipement reste d'actualité pour soutenir les microentreprises agricoles.
Description
Il s'agira d'améliorer la productivité du travail et de réduire la pénibilité des tâches afférentes aux activités post-récolte et de transformation dont les femmes à revenus modestes sont les principales actrices à travers l'appui à la mise en place de facilité de stockage et l'acquisition d'équipements de transformation.
Indicateur de résultats
30 microentreprises agricoles sont équipées et renforcées suivant une approche filière
Partenaires :
Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)
Durée
3 ans
Budget prévisionnel
150 000 000 FCFA

Fiche 7. Aménagement des retenues d'eau à des fins d'usages multiples

Action 3.2. Investissements en capital physique (infrastructures)

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord et hors paysages
Contexte
Les retenues d'eaux dans les trois paysages sont des biens partagés par plus d'un. Ils sont multifonctions (eau de boisson, de maraîchages, pour le cheptel et la faune sauvage), cependant l'abreuvement direct du bétail, essentiellement des bovins, dans les cours d'eau provoque un piétinement des berges et des encoches d'érosion. Le potentiel des plans d'eaux à vocation multiple sont envasés et affectant de fait la cohésion sociale autour des plans d'eaux.
Description

Il s'agit de réhabiliter les retenues d'eau envasées et d'en aménager de nouveau tout en prenant des dispositions à éviter le piétinement et la dégradation des berges par le cheptel bovin. Pour l'abreuvement du bétail en pâturage, prévoir des aménagements d'abreuvement et des périmètres maraîchers en amont de la digue des retenues d'eau pour atténuer la dégradation du site et de la qualité des eaux.

Indicateur de résultats

20 retenues d'eau sont réhabilitées ou nouvellement créées

Partenaires

Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes-Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)

Durée

4 ans

Budget prévisionnel

200 000 000 FCFA

Orientation stratégique 4 : Renforcement de la culture de paix sociale et de réconciliation

Fiche 8. Renforcement de la gouvernance locale des OPFAs, OP, ...

Action 4.1. Formation des acteurs

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord et hors paysages

Contexte

La majorité des populations pauvres et vulnérables ont des moyens d'existence fortement tributaires de la biodiversité terrestre et aquatique et des services écosystémiques, et disposent donc un accès limité à ces ressources. L'agroécologie, les GDT et les NDT font appelle à une gouvernance responsable et efficace qui facilite la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Des mécanismes de gouvernance transparents, responsables et inclusifs sont indispensables pour créer un cadre porteur, qui favorise les producteurs à transformer leurs systèmes sur la base des notions et des pratiques agroforestières et agroécologiques.

Description

Il s'agit de renforcer la capacité des acteurs sur le paradigme de gouvernance à l'échelon des territoires, des paysages et des communautés, axés sur les cas d'école réussis de gouvernance traditionnels et coutumiers. Les organisations bénéficiaires sont réorganisées et redynamisées suite à un recyclage les bonnes pratiques de gestions des microentreprises.

Indicateur de résultats

Au moins 1000 bénéficiaires issus des OPFAs, OP, et association sont formés et leurs organisations bien structurées.

Partenaires

Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)

Durée

3 ans

Budget prévisionnel

45 000 000FCFA

Fiche 9. Politique d'Access au code foncier dans les langues nationales

Action 4.3. Crédation et/ou renforcement de commissions foncières locales et/ou d'autres institutions au niveau local

Localisation de l'action : Paysages du Plateau de Kpendjal, de la Plaine Mô Sud et de la rivière Ogou-Nord et Hors paysages

Contexte

La maîtrise du code foncier couplé à un taux de disséminations et de diffusions dans toutes les couches sociales professionnelles est gage de paix sociale. Communiquer le code foncier en plusieurs langues véhiculaires nationales et de façon dématérialisée garantit la production qui impacte toute forme de sécurités (alimentaire, sociale ...). Le défi de disposer le code foncier rural dans une langue accessible aux ruraux restes toujours d'actualité.

La concertation avec les acteurs surtout les acteurs locaux permet d'échanger, d'informer et d'assurer la prise en compte des thématiques importantes liées à la gestion durable des écosystèmes. Elle permet également le cadrage des lignes directrices des interventions dans les paysages du projet.

Description
Il s'agit de discuter des enjeux de développement du foncier à l'échelle de la région et des paysages au regard du contenu du code foncier. La concertation serait un cadre d'échange des idées où les acteurs de développement seraient amenés à discuter des points clés du code afférant aux fonciers ruraux. Les bénéficiaires seront encouragés à développer la coopération entre les parties prenantes et maximiser les synergies, tout en limitant ou en gérant les compromis.
Indicateur de résultats
30 séances de formations et d'échanges en Moba, Kotokoli et Ewe (10 séances par langues) sont réalisées.
Partenaires :
Services techniques décentralisés/déconcentrés (ITRA/MAEDR, ICAT/MAEDR, DRF/MERF, ...), Porteurs de projets (OPFAs, groupes de femmes/jeunes les Fermes-Ecoles, les ONG/Associations, les OCB), PTF (SNU, BM, ...)
Durée
2 ans
Budget prévisionnel
30 000 000FCFA

Annexe 3. Quelques photos de l'atelier de validation

